

0045

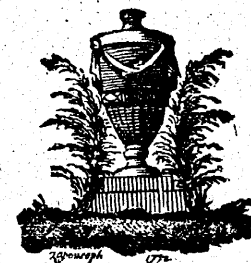
79-5



T A B L E A U
D U M I N I S T È R E
D E C O L B E R T .

T A B L E A U
D U M I N I S T È R E
D E C O L B È R T .

Mens agitat molem.



A A M S T E R D A M ;

Et se trouve A P A R I S ,

CHEZ } LEJAY, Libraire, rue S. Jacques.
J. F. BASTIEN, Libraire, rue du
Petit Lyon, Fauxbourg S. Germain.
ANGOT, Libraire, rue du Mail.

M. DCC. LXXIV.



T A B L E A U

D U M I N I S T È R E

D E C O L B E R T .

LORSQU'EN parcourant l'Histoire, on vient à considérer ce siècle fameux, qui mérita de faire époque dans les annales du genre humain, on voit de loin Sully, Richelieu, en préparer en quelque sorte l'avènement; bientôt on croit entendre Turenne & Condé l'annoncer au monde au bruit de leurs exploits; mais le nouvel éclat que répandoient sur leur Nation d'illustres Généraux, ne lui donnoit encore qu'une vaine célébrité. COLBERT paroît; son génie hâte la révolution qui s'avançoit; la France apprend à

A

Tableau

connoître ses ressources ; Louis XIV, les moyens d'étendre & d'affermir sa Puissance ; les Peuples, ce qu'ils valent sous un bon Gouvernement ; l'Europe, ce que peut une Monarchie sous un grand Roi ; & l'Univers, que l'art de favoir employer les grands Hommes, est ce qui les fait naître.

Tous les âges ont produit des Héros : de tout temps on a vu s'élever des politiques célèbres ; parmi cette foule d'hommes qui furent Rois, Princes ou Ministres, pourquoi s'en trouve-t-il, au contraire, si peu qui se soient appliqués à rendre leurs Peuples heureux, encore moins qui aient su les gouverner ? C'est que cette science demande des vues profondes, un grand amour de l'ordre, un génie vaste, une ame sensible & bienfaisante, de la fermeté, du courage, de la prévoyance, le talent d'embrasser d'un coup d'œil tous les rapports des choses, un esprit de détail dans l'exécution, un zèle toujours soutenu, en

du Ministère de Colbert.

un mot, le vif sentiment de ses devoirs & de ses obligations. Tels furent les traits qui distinguèrent le Ministre de Louis XIV. De tous les grands Hommes qui parurent alors, il fut celui qui contribua le plus à sa gloire ; & s'il avoit eu le temps d'exécuter ses projets, s'il n'avoit pas été combattu par des circonstances insurmontables, il eût peut-être prévenu les malheurs qui obscurcirent le couchant de ce règne, empêché les fautes qui les multiplièrent, & assez éclairé ses contemporains, pour leur épargner la honte d'avoir été ingrats & injustes envers lui.

Quoi qu'il en soit, dès qu'on examine son ministère, on y trouve le secret de la grandeur de Louis XIV ; un nouvel ordre de choses commence : au milieu de l'ignorance où l'on étoit alors des premiers principes de l'administration & des finances, COLBERT en trace les véritables règles & les fixe. Il fonde un commerce, il crée une marine, il établit

Tableau

des colonies, en même-temps il appelle les arts & les sciences, il achève de donner une forme au Gouvernement, il se sert ensuite de tous ses ressorts pour imprimer à la Nation une activité nouvelle; &, combattant tous les préjugés qui lui nuisoient, renversant tous les obstacles qui retardoient sa marche, il la tire de l'obscurité, il la façonne à l'industrie, en un mot, il la met en état de se suffire & de se réparer d'elle-même. Aussi, quelques vicissitudes qu'ait éprouvées la France, l'a-t-on vue en tout temps se relever par ses propres forces; au moment qu'on la croyoit accablée, se retrouver une Puissance nouvelle, & se montrer à l'Europe étonnée, toujours grande, toujours redoutable; pareille à ces chênes antiques, qui, fixés à la terre par des racines profondes, bravent les tempêtes, & de leurs troncs, desséchés par les hivers, repoussant de nouvelles branches, deviennent encore l'ornement des campagnes.

du Ministère de Colbert.

D'où lui vient cette vigueur intérieure, si ce n'est du génie de COLBERT, qui semble avoir déposé dans son sein les principes de vie qui la raniment?

Long-temps on ignora ce qu'on lui devoit, soit que sa mémoire fût comme ensevelie sous les défastres qui suivirent sa mort, soit qu'elle restât souillée par les jugemens de la multitude; mais enfin l'erreur passe: la justice & la vérité restent, & ce sont elles qui portant leurs regards sur ta tombe, élèvent aujourd'hui la voix pour te rendre hommage, ô COLBERT! Elles diront dans quel état tu trouvas la France, & comment tu sus l'administrer; elles diront dans quel état tu trouvas les finances, & comment tu sus les régir; & si, découvrant les erreurs qui purent t'échapper, elles les avouent, cet éloge en deviendra plus digne encore de toi, puisqu'il sera dévoué à l'utilité publique à laquelle tu consacras ta vie.

PREMIERE PARTIE.

L'ÉDIFICE Gothique de la féodalité commençoit à s'érouler de toutes parts en Europe, & tous les Etats modernes de cette partie du monde prenoient une forme différente, suivant le caractère des Peuples ou l'art des Souverains & des Ministres qui les gouvernoient. En France, tout tendoit à la Monarchie pure; Richelieu venoit d'étouffer les divisions qui pouvoient en défunir les ressorts. Sous lui tous les Ordres de l'Etat furent comme immobiles; mais sous l'autorité foible de Mazarin qui lui succéda, ils tentèrent de se soulever: quoique la révolte ne fût plus qu'une faction, deux fois ce Ministre fut obligé de céder aux orages d'une Cour turbulente; & Louis XIV ne voyoit du haut de son Trône que des désordres, du trouble & des calamités dans tout son Royaume.

Cependant, au milieu de toutes ces agitations, il s'élevoit un homme qui méditoit en silence les causes de la grandeur & de la puissance des Empires; c'étoit COLBERT: tourmenté du desir de s'instruire, il s'étoit appliqué dès sa jeunesse à les approfondir: en jetant ses regards sur les Peuples de l'Europe, il avoit vu le commerce & l'industrie tirer la Hollande ² du néant, donner à l'Angleterre ³ la domination des mers, étendre l'Empire de l'Espagne ⁴ & du Portugal ⁵ dans les deux mondes, pénétrer dans le Nord, ⁶ & répandre par-tout cet esprit d'intérêt, qui, liant les hommes entre eux, devoit à la longue changer la face de l'univers: dès-lors il avoit jugé que ces deux mobiles alloient devenir la mesure de la force des Etats modernes, & que la prééminence appartiendroit à celui qui sauroit le mieux s'approprier leurs avantages. Rempli de ces idées profondes, & regardant la France comme faite pour

8 *Tableau*
 obtenir cette supériorité, il cherchoit à connoître tous les moyens qui pourroient l'élever & la faire sortir de la foule des Nations. D'où lui vient donc cette activité inquiète? Quel est cet ascendant qui le porte à parcourir ces connoissances, qui trop souvent font le désespoir des ames éclairées & sensibles qu'elles tourmentent envain? Quoiqu'il sorte d'une famille distinguée 7, peut-il se flatter de parvenir à ces places importantes où ses vues deviendroient utiles? Non, non; trop de distance l'en éloigne; mais son génie, malgré lui, l'entraîne & semble être le présage de sa destinée: enfin elle s'accomplit. Jeune encore, elle le place sous les yeux de Mazarin. Il n'y fut pas, qu'il l'étonna par ses lumières, & qu'il s'attira toute sa confiance par son zèle: bientôt il mérita d'être revêtu de la dignité de Conseiller d'Etat; il ne lui falloit plus que des occasions pour montrer tout ce qu'il étoit; elles se pré-

du Ministère de Colbert. 9
 sentèrent. Doit-on parler des services qu'il rendit à son bienfaiteur durant l'exil de ce Ministre? La reconnoissance n'est point une vertu; mais il s'acquit ensuite tant de distinction dans la conduite des affaires dont il fut chargé; il parut si supérieur à tous ses emplois, que lorsque Mazarin, se voyant tranquille dans le Royaume, ne songea plus qu'à former le Prince au grand art de régner, il ne crut pas pouvoir mieux l'instruire qu'en lui faisant entendre COLBERT; & c'est dans ces conférences secrètes, que se préparoient les grands événemens de ce règne.
 Le temps commençoit à tirer le rideau qui cachoit Louis XIV à ses Peuples; Mazarin touchoit au terme de sa carrière: ses dernières années avoient été assez utiles à l'Etat; ses derniers momens le furent davantage. C'est alors qu'on le vit, du bord de sa tombe, marquer de l'œil ceux qu'il croyoit faits pour lui succéder. C'est alors qu'on l'entendit sur-

tout annoncer COLBERT, comme digne de l'acquitter lui-même envers le Roi de tous les bienfaits qu'il en avoit reçus. Louis, déjà prévenu, se rend à ce témoignage; il s'empresse de nommer COLBERT Intendant des finances, & lui prépare secrètement la première place; cette place occupée par ce Sur-intendant libéral & magnifique, cet infortuné Fouquet, qui devoit le premier apprendre par sa chute quel seroit le maître qu'alloit avoir la France, & combien il seroit jaloux d'attirer sur lui tout l'éclat qui l'offusquoit dans les autres hommes.

Dès que COLBERT est Contrôleur-général, un nouveau jour luit sur la France⁸; le Peuple, abandonné jusqu'alors comme une victime dévouée à la cupidité des traitans, se voit immoler ses oppresseurs; il se relève du sein de la poussière; il porte avec assurance ses regards sur le Trône, qui devient accessible à ses réclamations: en même-temps protégé contre la tyrannie des

grands, il apprend à s'estimer lui-même; à la crainte qui produit le découragement & l'indigence, succède cette heureuse sécurité, qui lui redonne une forte d'élévation; un sentiment d'honneur circule dans toutes les classes des citoyens; & cette opinion d'eux-mêmes qu'on leur rend, est comme le premier ressort que COLBERT met en usage pour les disposer à la révolution qu'il prépare.

Qui veut être le bienfaiteur des Peuples, ne doit point se borner à les régir avec la justice qu'ils sont en droit d'attendre de ceux qui les gouvernent; il doit encore chercher à leur procurer tous les avantages qui peuvent assurer leur bonheur, & même l'asseoir sur des fondemens qui le perpétuent: c'est ce qu'entreprend COLBERT; les circonstances sont favorables à ses desseins; les factions sont assoupies; il tient dans ses mains toute la force de l'autorité; que fera-t-il pour la rendre utile? Il com-

Conseil Royal.

mence par la concentrer dans un Conseil Royal, qui, par l'unité de ses vues, serve à régler l'administration sur un plan fixe, comme à lui donner ce mouvement rapide d'où dépend la vigueur des Etats Monarchiques. Mais quelque influence qu'acquière ainsi la Souveraineté, à voir la manière dont COLBERT dirige l'exercice de ses droits, on diroit qu'il ne veuille qu'accoutumer tous les yeux à se tourner vers elle, comme vers la source de tous les pouvoirs; on diroit qu'il ne cherche à tirer sa force que de la confiance qu'elle inspire, que des limites mêmes qu'elle se prescrit. Cependant, comme⁹ il observe que les troubles antérieurs ont fait

Parlemens. fortir les Ordres intermédiaires de l'Etat, des bornes immuables qui leur sont assignées, il se croit obligé de leur marquer la dépendance qui leur convient; en leur rendant tout l'éclat dont il juge qu'ils doivent resplendir pour s'attirer la confiance & le respect de la Nation, il leur ôte l'espérance de devenir jamais redou-

tables; il les instruit en secret de leur foiblesse, & les réduit à ne conserver que le simulacre de la puissance qui leur est communiquée: ainsi la constitution prenant une forme permanente, & se trouvant réglée par le Conseil Royal qui la balance & qui la meut, dès-lors toute l'action du Gouvernement va se heurter contre les abus que les défordres passés ont fait naître. Ce sont les principes de COLBERT qui la dirigent; il ne lui suffit point de rétablir une police générale¹⁰ faite pour veiller à la garde des citoyens; il ne lui suffit point de coordonner toutes les parties de l'administration¹¹; le voilà qui s'occupe à lutter contre les préjugés de son siècle, & qui cherche à rouvrir les yeux de la Nation sur ses véritables intérêts; le voilà qui tente de la réveiller de l'engourdissement où elle est plongée, & de flétrir toutes les professions inutiles qui la dégradent. S'en tiendra-t-il donc à pallier les maux de l'Etat par des loix impuis-

fantas ? Se bornera-t-il , comme tant d'autres Ministres ses prédécesseurs , à dénoncer le préjudice qu'ils doivent causer ? Non ; COLBERT songe à les extirper ; il fonde les abus qu'il veut détruire , & remontant jusqu'à leur origine , il la découvre à travers les décombres de cette anarchie gothique qui les avoit produits.

Quoique cette espèce de gouvernement fut abolie ; sur ses ruines se soutenoient encore les vices & les préjugés qui le formèrent ; tout concouroit même à les y perpétuer , car ils se trouvoient liés à la constitution de l'Etat où les traces de la féodalité s'étoient conservées. Il en résulroit qu'un Royaume , ainsi composé d'un nombre borné de citoyens & d'une multitude immense de mercenaires , devoit être sans force & sans crédit ; que la Noblesse y possédant la plus grande partie du territoire , devoit y entretenir un esprit militaire qui rendroit les mœurs féroces , & s'opposeroit aux progrès de la société ; que

la fortune des Grands rassemblant autour d'eux une foule de gens inutiles , qu'ils traîneroient avec faste à leur suite , devoit leur donner un pouvoir dangereux ; que la classe du peuple étant méprisée , & le travail réputé honteux , tous les hommes devoient y préférer une servitude oisive à une liberté laborieuse ; & qu'enfin le luxe ¹² s'y trouvant introduit par la communication avec d'autres peuples , la richesse publique devoit aller se perdre dans toutes les parties du monde qui pourroient y fournir.

Telle étoit en effet la situation de la France avant Louis XIV ; que fera COLBERT pour y produire les changemens qu'il médite ? Il sent que cet état d'inégalité funeste , où les uns sont maîtres de tout , tandis que la foule est dans la misère , demande des institutions qui réparent cette injustice , & qui donnent aux hommes sans propriété les moyens de se ressaisir de la part qui leur fut enlevée , & de la disputer par le travail.

Comme il fait que l'agriculture trouve son encouragement dans ses reproductions, il tourne ses regards sur le commerce & les manufactures; il les envisage comme de nouvelles sources de richesses, qui doivent admettre les hommes qui s'y consacreront, au partage de la fortune publique.

Quoiqu'à la faveur de cet esprit d'industrie qui jadis avoit tiré la France de la servitude, il se fût déjà élevé quelques manufactures dans ce Royaume; quoiqu'il se fût assez de commerce pour rendre florissantes certaines Villes que leur position même y portoit, on ignoroit tellement combien il étoit nécessaire, qu'on ne s'étoit jamais occupé de le favoriser; tout tendoit à l'anéantir. Aux opinions de l'ancienne économie qui s'opposoit à ses progrès; au mépris qu'on avoit pour la condition qui l'exerçoit, se joignoient encore les mauvais principes de l'administration, qui ne servoient qu'à dessécher les sources qui le faisoient naître

naître au milieu de tous ces obstacles; & tandis que la France perdoit ainsi chaque jour de ses forces, les Etrangers profitoient encore de ses erreurs pour acquérir sur elle une prépondérance qui lui seroit enfin devenue formidable: mais elle n'a plus rien à redouter; elle possède un homme qui veille à sa grandeur, qui pense à briser ses chaînes & à lui redonner l'Empire qu'elle doit avoir dans l'Europe: pour cet effet il falloit tirer le peuple de l'avilissement qui le rabaissoit; l'appliquer au travail; distinguer les professions utiles, en répandant sur elles l'influence de l'opinion du Monarque; exciter enfin les hommes par tous les encouragemens qui peuvent les animer. C'est à quoi COLBERT emploie l'autorité qui lui est confiée: on le voit s'étudier à rouvrir toutes les voies du commerce; on le voit distribuer les honneurs (a) sur cette classe de citoyens trop long-temps oubliée; on le voit favoriser l'industrie par des avances (b) qui redoublent son

(a) Edit pour réclamer les conseils des Négoçians.
 (b) Grati-fications accordées aux manufactures.

(a) Edit de 1665, portant réduction de l'intérêt au denier 20.
(b) Abbeville, Beauvais, Sedan, Aubuffon, Tours, Lyon.

activité; la soutenir par la réduction (a) de l'intérêt de l'argent, & chercher en un mot à faire participer à ce genre de richesses, toutes les villes (b) dans lesquelles il juge que les manufactures doivent prospérer.

Dès que COLBERT eut semé les germes de l'industrie dans le Royaume¹³; dès que les ayant même forcés d'éclorre par les faveurs qu'il répandit sur eux, & qui servirent à les féconder, il eut aussi, par des distinctions, agrégé pour ainsi dire à l'Etat les hommes laborieux que la honte enchaînoit dans l'obscurité; aussi-tôt ce qu'il a prévu commence à s'exécuter: la population s'accroît, la fortune des Grands se distribue dans le sein d'un peuple qui fournit à toutes leurs jouissances; elle sert même à l'élever à côté d'eux, & à le faire marcher presque leur égal; toutes les conditions prennent une sorte de consistance nouvelle, la raison de leur utilité s'établit: du choc de leurs intérêts particuliers, il se forme une

foule d'opinions différentes qui se balancent les unes & les autres; en même-temps les lumières qui se répandent, concourent à composer un nouvel esprit général, qui, rétablissant les droits de l'homme, ainsi que les privilèges du citoyen, ne laisse qu'un foible empire à l'opinion constitutive de la société; & telle est enfin l'heureuse influence de cette nouvelle administration, que la vanité des titres tombe, & qu'on ne connoît plus que l'honneur d'être utile à la patrie.

Ces changemens étoient sans doute nécessaires pour réparer les défauts d'une Monarchie féodale; mais pourquoi COLBERT ne cesse-t-il d'étendre le mouvement de l'industrie; pourquoi ne lui donne-t-il plus de limites? C'est que les circonstances l'exigent; c'est que dans des temps où les services se payent, où la force n'est que la richesse, il le regarde comme la cause de la puissance des Etats modernes; c'est qu'il le destine

à relever la France au-dessus d'eux. Tout semble favoriser ses vues : quelle supériorité ne doit point avoir en effet sur toutes les autres contrées, un Royaume fécond par son sol, situé entre l'Océan & la Méditerranée, & qui communique au nord, au levant & au midi, par ses ports sur ces deux mers. S'il réunit à tant d'avantages celui de posséder des habitans éclairés, actifs, industriels, n'est-ce pas à lui qu'appartient la prééminence ? La nature semble la lui donner ; COLBERT va la lui assurer.

Traité de commerce entre la France & la Hollande.

C'est dans ce dessein que, pour cimenter une paix solide & permanente¹⁴, il recherche l'alliance de ce Peuple navigateur, dont la patrie est l'Océan, qui n'ayant point de territoire, s'est approprié celui des autres Nations par son industrie, & qui subsiste, se soutient & domine même au milieu d'elles, en les faisant contribuer à sa grandeur. Les Hollandois avoient alors l'empire de la mer; & le traité de confédération dont

COLBERT se lie avec eux pour les attacher à la France, lui paroît propre à maintenir l'équilibre de l'Europe : mais tout à coup un fléau terrible vient traverser ses projets ; le Laboureur cherche en vain dans les sillons arrosés de sa sueur, les semences qu'il leur a confiées ; la terre est frappée de stérilité ; les malheureux errent dans les campagnes ; l'alarme, le trouble, la terreur augmentent la désolation ; le monopole se saisit des restes de la subsistance publique, & les resserre, pour profiter du désespoir même. La faim pâle & livide dispute aux animaux leur nourriture ; les gémissemens, les cris se font entendre de toutes parts. Tout ce que peut la prudence dans une pareille extrémité, COLBERT le fait : il se hâte de soulager les Peuples par des libéralités répandues avec profusion ; il fait acheter des bleds hors du Royaume ; il y ramène l'abondance ; mais à peine a-t-il pourvu à ses besoins, que frappé de terreur au souvenir de cette

Famine en France en 1662.

Arrêt du Parlement du 19 Août 1661, où le commerce des grains se trouve en quelque façon interdit.

infortune, il tremble qu'elle ne se reproduise : il n'est plus maître des émotions qu'il éprouve; son jugement se trouble; il laisse subsister les Réglemens sévères établis contre le commerce intérieur des grains, & prohibant à jamais leur exportation *, il semble la regarder comme la cause d'un malheur qu'on ne peut autrement prévenir.

* L'interdiction de la sortie des grains paroit avoir été une loi constante & générale, à la quelle Colbert ne dérogea quelquefois qu'en accordant des permissions particulières d'exporter. Mais comme ces permissions dépendoient du propre mouvement de sa volonté, & qu'elles ne donnoient par-là même qu'une espérance vague, incertaine & bornée aux cultivateurs, elles ne devoient pas propres à les encoura-

ger. Les seules loix qui puissent animer les travaux de la culture, sont celles qui laissant un libre cours à l'exportation, ne lui marquent d'autres limites, qu'un certain prix invariable qu'elle doit rarement amener, & la règlent ainsi de manière qu'elle serve en tous temps à faire prendre aux grains une valeur assez forte pour répondre aux propriétaires de tous leurs frais, avances & entreprises quelconques.

Habitans des campagnes, Propriétaires, Cultivateurs, vous avez dû lui reprocher un systême qui vous devint funeste; mais ce fut alors la voix de l'intérêt général qui le lui dicta; ce furent ses tendres sollicitudes pour les Peuples qui le lui firent adopter.; que si, plus éclairé par l'expérience, il ne put s'empêcher d'entrevoir le préjudice que vous causoient ces Réglemens rigoureux, il crut sans doute le réparer, soit en favorisant l'exportation (a) du bétail qu'il vous encouragea sans cesse à multiplier, soit par l'extension du commerce & de l'industrie, qui devoit accroître le nombre des consommateurs, & favoriser la vente de vos denrées; il crut encore qu'en vous donnant entrée dans les colonies du nouveau monde, comme il le projetoit, ce seroit un nouvel écoulement qu'il procureroit à vos productions; & qu'enfin si ses nouvelles loix étoient plus à l'avantage des manufactures, qu'au vôtre, les manufactures elles-mêmes étoient

(a) Gratification de 4 liv. par bœuf sortant de nos ports, pour les colonies.

4 *Tableau*
faites pour transmettre à la France un droit sur le sol & l'industrie des autres Nations.

Quel que fut l'accroissement que venoient de donner à la population les nouveaux établissemens de COLBERT, il jugea cependant devoir encore l'encourager, soit en lui prodiguant des faveurs particulières (a), soit en refermant en partie ces gouffres ou s'engloutissent les races humaines (b).

(a) Edit en faveur des mariages en 1666.
(b) Edit pour arrêter l'accroissement des maisons religieuses, en 1666.

Mais chercher à multiplier les hommes, c'étoit s'imposer l'obligation de les rendre heureux, & de pourvoir à leur subsistance : aussi COLBERT semble-t-il en même-temps accroître ses entreprises. A peine vient-il de donner des manufactures à la Nation, qu'il songe à lui fonder un commerce maritime, qui la forme à l'apprentissage de la mer, & d'où puisse sortir un jour une puissante marine, qui serve à protéger ses rivages. A cet effet, il voulut se procurer Dunkerque, Ville célèbre, prise sur l'Espagne

du Ministère de Colbert. 25
ambitieuse de la posséder, cédée par Mazarin à Cromwel qui en fit le prix de son alliance, précieuse aux Anglois, parce qu'elle leur donnoit entrée dans un Pays dont ils étoient jaloux, redoutable à la Hollande & aux Pays-bas qu'elle menaçoit, enfin importante à la France par sa position & par les avantages de son commerce. COLBERT tente de s'en refaisir; il engage Louis XIV à la racheter de Charles II, & l'argent en fait la conquête. En vain les Hollandois cherchent-ils, par leurs intrigues, à soulever l'Angleterre & l'Espagne; en vain, tremblans du préjudice que va leur causer le droit de franchise accordé à Dunkerque, demandent-ils l'abolition d'un droit qui tend à ruiner leur commerce, & leur paroît devoir faciliter à Louis XIV l'invasion de la Flandre: COLBERT employe contre eux l'adresse des négociations; il détourne l'orage, assoupit les inquiétudes, calme les alarmes de l'Europe, affermit ses projets. Dunkerque s'élève;

Rachat de Dunkerque

son commerce répand l'abondance dans les Provinces voisines, & ses armateurs paroissant de loin sur l'Océan, commencent à faire entrevoir à Louis XIV une nouvelle sorte de gloire qui le flatte, & montrent à ses Peuples un spectacle fait pour réveiller leur ambition.

Tous les desseins de COLBERT sont vastes : comme il voudroit que la France devint la première des Nations, il semble chercher à la rendre capable des grandes choses qu'il médite; il fait que les récompenses accordées au mérite, les distinctions à la vertu, les places au talent, sont autant de ressorts qui peuvent élever le caractère d'un Peuple. Tels sont ceux en effet ¹⁶ sur lesquels il monte son administration : mais il fait encore qu'à la suite de ces siècles d'ignorance qui déposent en quelque sorte dans un Etat une foule d'erreurs dangereuses, il est aussi très-nécessaire de répandre sur les hommes des lumières qui dissipent

leurs préjugés, épurent leurs mœurs, & préviennent ainsi les altérations que les principes moraux d'une Monarchie peuvent essuyer; & c'est dans cette vue que COLBERT, trop instruit, trop grand pour adopter les maximes de ces Ministres qui ne cherchent qu'à abrutir les peuples pour mieux les asservir, protège les ¹⁷ gens de lettres. Ses yeux vont les chercher dans toutes les contrées, & les montrent à Louis XIV : on diroit qu'il veuille les attacher tous à sa Nation, & la rendre l'objet de tous les éloges & le centre de toutes les lumières; mais il ne se borne point à les récompenser en France, il les y encourage, il les y distingue, il les regarde comme faits pour y protéger les opinions utiles, pour y donner du crédit à la vérité même, car elle en a besoin, & sur-tout pour y ranimer sans cesse ces sentimens d'honneur, de vertu, de patriotisme, qui tendent à s'anéantir dans un Etat où l'intérêt particulier isole les citoyens.

Protection
accordée
aux Gens
de Lettres.

Académie
Françoise.

Déjà Richelieu qui les avoit envisagés du même œil , avoit institué l'Académie Françoise; il l'avoit destinée, non-seulement à maintenir la pureté du langage, mais encore à célébrer les actions mémorables des Héros de la Nation : ce Ministre avoit pressenti que ce ressort étoit nécessaire dans une Monarchie, pour entretenir cette émulation de gloire qui renouvelle les grands hommes.

Académie
des Médailles.

COLBERT voulut aussi former une Académie qui portât le Monarque à s'immortaliser dès son vivant; il établit celle des Médailles, qui, consacrée à graver les hauts faits de son règne, étoit placée sous ses yeux, comme pour l'inviter à mettre en œuvre le burin qu'elle tenoit suspendu. Dès qu'elle deviendroit oisive, elle devoit accuser les Rois qui la rendroient inutile.

Académie
des Inscriptions &
Belles-lettres.

A cette Académie des Médailles, fut unie celle des Inscriptions & Belles-Lettres, qui, chargée de porter ses regards dans les ténèbres de l'histoire, devoit, en

comparant les Usages, les Coutumes, les Loix, les Arts des anciens Peuples, faire sortir du chaos de ces contradictions les connoissances éparfés parmi les ruines de l'antiquité. Bientôt ces Sociétés Littéraires, comme des fanaux placés de distance en distance, se multiplièrent dans le Royaume. Occupées à repousser les préjugés nuisibles dont il étoit infecté, elles se bornèrent à y répandre des lumières qui devoient à la longue remonter de la Nation au Gouvernement; * mais ce progrès étoit trop lent peut-être : si ces Sociétés avoient été un peu plus liées à l'administration, elles seroient sans doute devenues plus utiles, car dès-lors les lumières seroient allées du Gouvernement à la Nation, & leur influence auroit été plus rapide sur le bonheur public.

* C'est à cette raison
naissante qu'on dut la
Déclaration du Roi de
1672, qui défendit aux
Tribunaux d'admettre
les simples accusations
de Sorcellerie.

Compagnie des Indes orientales & occidentales.

Ce n'étoit point assez de former de semblables établissemens, ce n'étoit point assez de favoriser toutes les branches de la culture & de l'industrie : les productions de l'Europe ne suffisoient plus à ses Peuples; ils venoient de connoître toutes les denrées que la Nature a dispersées dans les deux Mondes, & l'usage en avoit fait de nouveaux besoins. Déjà l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande s'étoient répandues dans tout l'Univers, & la France n'étoit pas connue : la France qui trouvoit dans les productions de son sol tant de facilités pour ses échanges, étoit obligée de dépendre pour celles du Midi & de l'Occident qui lui devenoient nécessaires, des Nations rivales qui les lui fournissoient, & de payer à leur industrie un tribut dont elle soudoyoit leur puissance : mais il suffit à COLBERT d'entrevoir ce qui peut être utile à la France, pour qu'il trouve aussitôt les moyens de la mettre en possession des avantages qui lui manquent.

A peine en a-t-il connu la nécessité qu'il dévoile la grandeur de ses vues, par la grandeur même de leur exécution; tout à coup se relève aux yeux de l'Europe étonnée, cette Compagnie des Indes Occidentales¹⁸ protégée par Richelieu, (mais à l'instant anéantie, dès qu'occupés à balancer les destins des États, ses regards ne tombèrent plus sur elle.) COLBERT en rassemble les débris; il forme l'établissement de deux Compagnies, l'une pour les Indes Orientales,¹⁹ l'autre pour l'Amérique (à laquelle il réunit le commerce d'Afrique qui en est la base); & comme il sçait qu'une Monarchie a besoin de grands encouragemens pour entraîner les citoyens vers un objet d'utilité publique, il intéresse toute la Nation à cette entreprise : Louis XIV s'en déclare le protecteur, & les privilèges dont il la comble sont autant d'assurances de la faveur qu'elle peut se promettre. En même temps COLBERT profite de cette révolution

puur inviter la Noblesse à prendre part à ce commerce, & c'est ainsi qu'il commence à porter atteinte aux préjugés de dérogeance ²⁰ qui l'empêchoient de s'y livrer; c'est ainsi qu'il se prépare à les attaquer bientôt à découvert par une Loi (a) qu'il crut encore nécessaire dans la suite pour les détruire.

(a) Edit d'Août 1669.

Mais tandis que l'éclat répandu sur ces Compagnies commerçantes communique à la Nation un intérêt qui l'attache elle même à leur succès, quelle nouvelle prévoyance se déploie en leur faveur? Où va cette Escadre qui sort de nos Ports? Comment s'est-elle formée? Quel pouvoir invisible la lance sur l'Océan? Qu'annonce ce superbe appareil? Quoi! C'est déjà pour purger la Mer des Pirates qui l'infestent, que part cette flotte destinée à les refouler dans leur repaire? A peine Louis XIV vient-il de former une navigation, qu'il l'emploie à la sûreté des Peuples maritimes, & sa nouvelle Puissance se manifeste par des bienfaits.

Guerre faite aux Pirates.

Tremblez

tremblez, malheureux Afriquains: l'impunité vous a rendus audacieux & redoutables: tremblez; vous allez apprendre qu'il est un Roi qui punit les perturbateurs du repos public; vous allez apprendre qu'il est secondé par un Ministre qui le rend le protecteur des Nations qui naviguent sur l'Océan.

(a) Gratification de 30 liv. par tonneau d'exportation, & 40 liv. d'importation.

(b) Gratification de 5 liv. par tonneau, qu'un navire neuf pouvoit contenir.

Gratification de 2 liv. idem à tout Bâtiment François, qui partiroit pour la mer Baltique, aux conditions de revenir à plein-charge de goudron & bois de construction.

A peine le Pavillon François commence-t-il à se faire respecter, que COLBERT redouble tous les encouragemens à la fois pour animer les travaux de la navigation (a), pour créer des Matelots, pour favoriser des constructions (b) & pour ouvrir au Commerce de nouvelles routes qui puissent l'étendre. Quels sont ces Vaisseaux (c) qui cinglent vers la Mer Baltique? Ils sortent des Ports de la France; c'est le Nord ²¹ qui les appelle. D'où part ce nombre infini de Navires qui paroissent tout à coup sur l'Océan *?

(c) Commerce du Nord.

* En 1681, du Port de St Malo seulement, on vit partir en un mois 65 Navires pour la pêche de la morue, dont le moindre étoit de 150 tonneaux.

C

Saint Malo vient de les armer pour le banc de Terre-Neuve ; c'est la pêche qui les attire : mais sous quelles Loix coule la Méditerranée ? Sous celles de Gènes, de Venise, de la Hollande, de l'Angleterre. Quoi donc ! La France dont elle baigne les rivages laissera-t-elle à d'autres Nations le commerce du Levant (a) ? Qui la retient ? Des abus infinis qui semblent fermer le Port de cette Ville autrefois fameuse, de Marseille, ²² qui s'indigne des chaînes qui la captivent : COLBERT les brise ; il commence par anéantir ce droit d'aubaine né dans des temps barbares ; bientôt renversant tous les obstacles qui s'opposoient à sa population, il a même le courage d'y rappeler tous les étrangers par des privilèges qui les invitent à s'y fixer ; & c'est ainsi qu'à la faveur des intérêts du Commerce, il cherche à détourner les orages qui menaçoient déjà cette partie de la Nation ²³ qu'un culte différent rendoit alors suspecte à l'Etat ; c'est ainsi

(a) Commerce du Levant.

qu'il semble vouloir introduire un esprit d'humanité qui serve à la protéger.

Enfin Marseille renaît, & les faveurs qu'elle vient de recevoir produisent un effet si rapide, que tout le commerce du Levant reflue dans son Port ; & que nos Manufactures éveillées par cette nouvelle perspective, commencent à répandre leurs productions dans toutes les échelles & même à pénétrer dans l'Arménie, ainsi que dans la Perse. Mais si la liberté procure tant d'avantages à Marseille, comment COLBERT ne sent-il pas la nécessité de la rendre aux Colonies : dans le premier moment qu'elles furent établies, il falloit peut-être un levier aussi puissant que celui d'une Compagnie favorisée, pour y lancer une Nation indolente ; mais à présent qu'elle est dressée au Commerce, il ne reste plus qu'à le laisser libre pour l'encourager. Que si cette faveur ne convient pas encore à celui des Indes Orientales, qui demande de grandes avances, & par conséquent un assem-

Liberté rendue au Commerce de l'Amérique.

blage de forces toujours soutenues, elle devient au moins très-nécessaire à celui de l'Amérique, qui permet à tous les particuliers de s'y livrer. Il est donc temps d'anéantir la Compagnie des Indes occidentales : sa décadence en avertit COLBERT. Aussitôt il ouvre les Colonies aux Armateurs François, qu'il anime, qu'il presse, qu'il encourage encore par ses sollicitations ; dès-lors ces Contrées changent de face & reprennent une nouvelle prospérité ; en même tems les Manufactures du Royaume se trouvent par-là même ranimées : l'activité nationale redouble : déjà les Négocians sont dignes de répondre à toutes ces grandes entreprises ; déjà, distingués, honores* comme ils l'étoient, leurs lumières se sont étendues ; de tous côtés ils se multiplient : mais dans quelque Pays qu'ils aillent s'établir, de nouveaux encouragemens vont encore les y chercher ; jusqu'au

* V. les préambules de tous les Edits du temps.

sein de l'Espagne & du Portugal, COLBERT veille sur eux. Je vous prie, écrit-il à l'Ambassadeur de France à Madrid, d'examiner s'il ne se pourroit rien faire qui fût agréable aux Marchands pour faciliter leur commerce, ou l'augmenter. Il faut, (disoit-il dans les instructions qu'il donnoit à M. de Seignelay), il faut mon fils, que vous sentiez leurs pertes, comme si elles vous étoient personnelles. Enfin sa vigilance s'étend même jusqu'à réparer tous les échecs qu'ils peuvent essuyer. Apprend-il qu'un Bâtiment François vient d'être pris sur les côtes de Barbarie ? Il en cherche par-tout l'infortuné Propriétaire qui se trouve prévenu, consolé, avant même qu'il ait songé à le réclamer. Aussi quel effet ne résulta-t-il pas de tant de soins pour le Commerce ? Par tout on vit les Pavillons François se montrer sur toutes les Mers, animer tous les Ports, enfanter des Matelots ; transporter dans toutes les parties du Monde leurs Manufactures, leurs Arts, leurs Denrées,

& s'élançer aux extrémités du globe.

Canal de
Languedoc

Qu'on ne croie pas que d'aussi grandes entreprises fassent négliger à COLBERT de s'occuper de l'intérieur du Royaume; il n'attendra pas les réclamations, il recherchera lui-même tout ce qui peut faciliter la circulation: il ouvre de nouveaux chemins, il pourvoit à la sûreté des routes: ce zèle qu'on lui reconnoît anime l'émulation, ²⁴ ce zèle appelle les hommes de génie & semble même les créer; ils accourent en foule: ils savent que tout ce qui est grand, tout ce qui est utile, va trouver un protecteur; qu'aucune entreprise ne l'étonne, quelque vaste qu'elle soit, & Riquet ose lui présenter le projet d'un Canal qui doit joindre les deux mers, projet rejeté par Richelieu, & dont la dépense devoit effrayer COLBERT; mais les avantages en sont immenses: il suffit. Le projet même s'agrandit sous ses yeux, les rivières sont détournées de leur cours pour se rendre dans un bassin qui leur donne

une destination plus utile: les montagnes sont coupées; cent quatre écluses, placées de distance en distance, servent à distribuer les eaux qu'elles retiennent, & la Méditerranée & l'Océan, étonnés de se rencontrer au milieu des terres, se communiquent en onze jours les productions du Levant, de la France & du nouveau Monde.

De nouveaux prodiges se préparent; COLBERT est nommé Sur-Intendant des Bâtimens; ce règne va devenir immortel: déjà distingué par de grands établissemens, il ne lui manque plus que d'être illustré par les Beaux-Arts ²⁵. Ce sont eux qui sauvent du néant la mémoire des Pays qu'ils ont habités, ce sont eux qui tiennent suspendus sur l'Océan des âges les noms des Souverains & des Ministres qui les protégèrent. Qu'ils viennent à la voix de COLBERT répandre leur gloire sur la France, qu'ils viennent adoucir les mœurs de l'Europe, qu'ils viennent apprendre l'art de jouir aux

Colbert
Sur-Intendant
des Bâtimens.

hommes de ces contrées où l'on ne
 connut long-temps que celui de se dé-
 truire. Telle est l'influence ordinaire des
 Beaux-Arts, elle suffisoit sans doute pour
 prouver leur utilité ; mais tandis qu'on
 ne les envifageoit encore que sous ce
 point de vue, COLBERT découvre en eux
 des rapports nouveaux qui les rendent
 même nécessaires ; il juge qu'étant faits
 pour agrandir en quelque sorte l'esprit
 humain par leurs conceptions nobles &
 frappantes, ils doivent, en élevant ainsi
 les ames qui les contemplent, commu-
 niquer à l'industrie une espèce d'instinct
 qui fécondera ses productions, & qu'à
 l'époque où se trouve le France, dans un
 tems où les hommes se vendent, où l'or
 vient d'acheter Dunkerque, il ne reste
 plus qu'à lui donner de cette manière une
 supériorité de goût qui soumette toutes
 les Nations à l'empire qu'il prendra sur
 leurs besoins.

Aussi-tôt on voit renaître ces beaux-
 Arts, qui jadis, protégés par François I^{er},

étouffés sous les fléaux des guerres ci-
 viles, négligés par Richelieu qui ne pro-
 tégea que les belles-lettres, font étonnés
 de s'entendre rappeler du tombeau ; ils
 se raniment à la vue de la prospérité
 publique ; ils accourent de toutes parts,
 & surpris de se trouver rassemblés dans
 le sein d'une Nation qui les a toujours
 rejetés, ils viennent admirer la grandeur
 de ce règne merveilleux ; mais ils crai-
 gnent de n'être appelés que comme une
 pompe vaine pour orner le char de triom-
 phe de Louis XIV. COLBERT les rassure ;
 il leur donne à exécuter les desseins qu'il a
 de faire travailler à l'embellissement de la
 Capitale & des Palais de nos Rois. Dès-
 lors les Beaux-Arts encouragés reprennent
 une nouvelle vie. Parmi cette foule de
 monumens qui s'élèvent à Paris, à Ver-
 sailles, à Marly, à Trianon, paroît le
 Louvre qui leur renvoye sa splendeur ;
 & tous ces édifices superbes, en occupant
 une multitude immense d'artistes attirés
 de tous côtés en France, servent encore

Manufac-
ture des Go-
belins & de
la Savonne-
rie.

Manufac-
ture des
Glaces.

à reproduire des manufactures qui doi-
vent un jour répandre de nouvelles ri-
chesses dans la Nation.

Il se pouvoit sans doute qu'on fît les
mêmes choses avec moins de magnifi-
cence; mais COLBERT avoit à satisfaire
à la grandeur de Louis XIV : il savoit
que pour lui faire adopter ses vues, il
falloit les lui annoncer sous des appa-
rences fastueuses; il falloit les élever jus-
qu'à la hauteur d'une ame ambitieuse,
qui ne les envisageoit souvent que par
le côté de l'éclat qu'elles pouvoient avoir;
d'ailleurs COLBERT savoit encore que
les monumens sont nécessaires dans une
Monarchie, comme pour donner à la
Nation une grande idée d'elle-même;
que cet orgueil que lui inspire la somp-
tuosité de ses édifices, réfléchit en quel-
que sorte sur le caractère national, le
renforce & lui communique un élan qui le
porte à la gloire. Qui peut douter que ces
causes n'influent en secret sur l'esprit des
peuples? Ne vit-on pas jadis les Romains,

dans le temps de leur splendeur, s'en-
flammer à l'aspect du Capitole; & ne
voit-on pas encore aujourd'hui sur les
ruines de l'Amérique, ces Péruviens dé-
généérés qui détestent le séjour des Villes,
venir se fixer à *Cusco*, & se retrouver,
pour ainsi dire, leur ancienne fierté, à
la vue des lieux respectables d'où par-
toient les saintes loix qui rendoient heu-
reux leurs ancêtres.

Mais comment dans un intervalle aussi
court a-t-on pu tout à la fois produire
tant de prodiges? Comment les Arts qui
viennent de naître, ont-ils pu s'élever à
un degré de perfection qui semble défier
tous les chef-d'œuvres de l'Antiquité? Il
a fallu des siècles pour les faire éclore
dans tous les pays qu'ils ont rendus célè-
bres, & voilà que tout à coup la France,
qui n'en connut jamais le prix, la France,
où François I. avoit en vain tenté de les
fixer, la France qui commence à peine à
sortir de la barbarie, les voit s'élever
dans son sein, & y paroître avec tout l'é-

clat qu'ils eurent jadis dans les beaux jours de Rome & d'Athènes. D'où vient ce phénomène étonnant? C'est que ce ne font ni les ordres ni les desirs d'un Souverain qui peuvent faire refleurir les arts dans son Royaume, mais de la gloire, des distinctions: ils veulent être honorés. Qui se borne à les récompenser les dégrade; qui ne fait que les payer les proscrie, & s'ils réussirent alors en France, c'est parce que COLBERT sçut en quelque sorte les y naturaliser en les réunissant en un corps d'Académie (a), en formant des établissemens propres à les perfectionner (b), en leur accordant des privilèges qui suffisoient à leur émulation.

(a) Académie de Peinture, de Sculpture & d'Architecture, en 1664.

(b) Ecole de Peinture fondée à Rome en 1667.

Règlemens sur les Arts.

Tandis que COLBERT entraîné par d'aussi grandes vues, rassemble tout ce qui peut les favoriser, il ne se laisse point éblouir par l'éclat de leur exécution. A mesure qu'il encourage l'industrie, il s'occupe à la diriger, à l'éclairer par des instructions lumineuses, & l'on vit renaître ces tems où les anciens Législa-

teurs enseignoient aux hommes les premiers élémens des arts utiles. Ses règlemens, il est vrai, furent trop sévères, mais, s'ils étoient nuisibles à certains égards, ils avoient du moins l'avantage d'être d'un côté des remparts contre la dépopulation des campagnes, & de l'autre, d'empêcher que les manufactures nationales ne vinssent à se détériorer & à perdre la réputation qu'elles devoient avoir dans les marchés de l'Europe. En même tems COLBERT se méfiant de cet esprit d'intérêt que semblent introduire les professions lucratives, se crut obligé de lui donner un frein en réunissant en Communautés * toutes les classes épar-
 d'artistes, de marchands & de manufacturiers²⁶. Il pensa sans doute que cette réunion les forceroit à s'observer les uns & les autres; qu'il s'établirait entre eux une sorte d'émulation de mœurs & même

Corps & Maîtrises.

* On en verra les abus dans la seconde partie; on ne les a distingués nulle part. ils tiennent à la Fi-

de probité si l'on peut le dire, & qu'enfin en attachant à tous les corps & maîtrises du Royaume, des charges, des prérogatives qu'ils pussent être jaloux de mériter, on parviendroit ainsi à leur inspirer des sentimens d'honneur, de vertu, de patriotisme qui rompiissent le cours de la cupidité, & qui fussent au sein de la nation ce que sont au milieu des mers ces digues qui mettent à l'abri de l'inondation les rivages qu'elles affermissent.

Académie
des Sciences.

Au centre de ces établissemens est placée une Académie des Sciences * comme un foyer de lumière, qui, se réfléchissant sur tous les arts, les éclaire, les multiplie, les perfectionne; & parmi tous ces édifices pompeux s'élève un Observatoire, où se trouve rassemblée une foule d'instrumens merveilleux qui semblent prêter de nouveaux sens à l'intelligence humaine, pour s'élancer dans les cieux, pour découvrir l'ordre éternel qui règle la marche des sphères célestes, pour pro-

Observatoire.

* V. la Note 17.

phétiser tous les événemens mêmes qui doivent arriver dans l'immensité des mondes, & pour instruire ainsi l'homme de sa destination, pour le délivrer des terreurs de son ignorance, & lui manifester son immortalité.

Après tous les encouragemens donnés à la navigation, qu'avoit de plus à faire COLBERT pour élever une marine royale? En falloit-il d'avantage? Déjà même elle avoit forcé l'Espagne à baisser son pavillon devant elle: déjà même elle marchoit l'égale de l'Angleterre: mais à peine COLBERT est-il chargé de ce nouveau département ²⁷, qu'elle prend une supériorité qu'on ne peut comprendre. L'Europe est frappée d'étonnement: la France, naguères référée dans les limites de son territoire, voit à présent toutes les mers couvertes de ses flottes victorieuses; elle voit son commerce, ses colonies & ses rivages assurés par de nombreuses escadres; & fière des nouveaux boulevards qu'il a défendés, elle s'enorgueillit de sa

Colbert Secrétaire d'Etat au département de la Marine en 1669.

grandeur. Où donc a-t-elle trouvé tant de ressources? Où ? Dans le génie de COLBERT; elle les a trouvées dans les arsenaux qu'il a fait bâtir, & dans cette marine marchande, qui, multipliant les matelots, rassemble toutes les munitions navales qui sont nécessaires dans tous les ports qu'il a rouverts; elle les a trouvées dans ces Conseils de construction qu'il a par-tout établis pour donner aux vaisseaux la forme la plus avantageuse; dans cette attention toujours suivie, qui lui fait chercher dans l'obscurité, les hommes de génie qui peuvent le seconder; dans cette émulation de gloire qu'il sçait entretenir & qui produit les d'Étrées, les Duquesne, les Tourville, les Duguay-trouin; enfin dans cette prévoyance qui lui fait embrasser tous les détails, & dans cette économie avec laquelle il exécute toutes ses entreprises.

Rochefort, Brest, Toulon, Dunkerque, le Havre-de-Grace.

Réforme des Ordonnances civiles & criminelles.

Que vous manque-t-il, citoyens! COLBERT a tout prévu: on travaille à la réforme de la justice²⁸: son génie influe sur les codes

codes d'une législation nouvelle que vous lui devrez encore, & bientôt vous n'aurez plus à craindre que les abus du bien qu'il a produit, que les abus de la population même; déjà son excès se faisoit sentir dans la capitale; les monumens publics commençoient à s'achever, & tous les artistes oisifs, tels que les soldats de César & de Pompée au retour de leurs expéditions, demandoient de nouveaux emplois: d'un côté COLBERT leur montre les colonies; de l'autre, il observe les divers accroissemens qu'il peut encore donner aux divers commerces du nord, du levant & de l'Afrique: il fait qu'à chaque branche de travail qu'il fera naître, tient un essaim d'hommes qu'elle doit nourrir; aussi ne songe-t-il qu'à s'en procurer sans cesse de nouvelles: à voir tout ce qu'il imagine pour les multiplier, on diroit que sa bienfaisance ne se borne plus au tems, mais qu'elle s'étende jusque dans l'avenir; on diroit qu'il ne lui suffit plus de réparer les malheurs particuliers qu'il découvre,

Code du Commerce de la Marine, &c.

V. Mémoire de sa main.

V. dans ses projets d'Etats, les gratifications qu'il destine aux manufactures.

V. ses dépêches aux Consuls, aux Ambassadeurs.

pour s'en-querir des goûts & des besoins des peuples étrangers. mais qu'il veuille encore les prévenir à jamais, & préparer la destinée des races futures: semblable à ce navigateur qui porté sur une plage inculte & deserte, se plut à y semer des germes qui servissent à la subsistance de ceux que la tempête pourroit y jeter, COLBERT cherche à naturaliser en France tous les différens genres d'industrie & de commerce qui répondent à tous les besoins des peuples étrangers; il cherche à fournir pour toujours à sa nation des ressources infinies, qui mettent en quelque sorte l'univers dans sa dépendance; & c'est ainsi qu'après avoir fait élever dans le Royaume des asyles consacrés à protéger l'indigence qu'il n'avoit pu d'abord autrement secourir, il ne s'occupe qu'à les rendre un jour inutiles ou déserts.

Hôpitaux; on en avoit élevé dans toutes les Villes principales.

Cependant comme il se trouvoit sans cesse arrêté par des circonstances qui l'empêchoient de remplir toute l'étendue de ses vastes desseins, il entendit s'élever des murmures contre son administration.

Sans s'étonner des clameurs d'une populace aveugle, il gémissoit sur son infortune & redoubloit sans cesse tous ses efforts pour y remédier. En vain une maladie lente²⁹ avoit déjà mis ses jours en danger: en vain son ame étoit accablée sous le poids des chagrins que lui suscitoient les ennemis de l'Etat: (car il n'en eut jamais d'autres) qu'on ne lui dise point de suspendre ses travaux; chaque pas qu'il fait dans sa carrière est marqué par de nouveaux bienfaits*; que si les peuples ne les sentent point encore, il doit être consolé par cette satisfaction intérieure de leur avoir fait tout le bien qu'il étoit en son pouvoir de leur faire; que s'il ne jouit point de leurs éloges, il est assez loué par l'étonnement des nations étrangères.

Qu'entendîtes-vous jeune Seignelay³⁰, lorsque, parcourant l'Europe avec des

M. de Seignelay, associé aux

* Chaque année de de quelque manufacture Ministère fut marquée par l'établissement

fonctions
de Secrétaire
d'Etat de
la Marine
en 1670,
fut chargé
de ce départe-
ment en
1675, au
retour de
ses voyages

52

Tableau

yeux éclairés par ses instructions lumineuses, vous alliez apprendre à l'égal un jour? Vous entendîtes ce témoignage qui venge les grands hommes dès leur vivant de l'injustice de leurs concitoyens, ce témoignage qui devance le jugement de la postérité. Par-tout vous fûtes témoin des hommages qu'on lui rendoit, par-tout vous recueillîtes les tributs de l'admiration qu'il avoit imprimée; hâtez-vous de venir la mériter vous même, venez employer vos connoissances au service de votre patrie, venez seconder COLBERT & partager le ministère de la marine; il ne peut plus suffire à l'excès des travaux dont-il est chargé; il est prêt à succomber sous le fardeau des Finances qui sont sur le point de retomber dans le chaos d'où son génie a sçu les tirer.



SECONDE PARTIE.

À LA VUE des établissemens de COLBERT, on s'étonne de la profondeur de ses connoissances politiques; on conçoit à peine comment il a pu créer tant de merveilles & faire tout à coup parcourir à sa Nation l'espace immense qui la séparoit de ce degré de gloire, de grandeur, de puissance & de lumière qu'il semble que les révolutions des siècles puissent seules amener. Mais ce qui redouble encore l'admiration, c'est lorsqu'en le suivant dans la régie des finances, on découvre que tous les changemens qu'il y fit, furent des coups de lumière au milieu de la nuit dont elles étoient couvertes; c'est lorsqu'en examinant l'état où se trouvoient les revenus publics à son entrée dans le Ministère, on vient à mesurer l'étendue qu'il leur donna; c'est enfin, lorsqu'en cherchant les moyens dont il se servit pour y parvenir, on voit toutes les bran-

ches de ce luxe devenu nécessaire, se changer dans ses mains en autant de canaux destinés à fournir à la Souveraineté des tributs, qui le missent lui-même à portée d'alléger le poids des impôts dont les Peuples étoient accablés.

Il n'existoit plus ce temps où des tributs simples & modérés pouvoient suffire à l'entretien d'un Empire. Telle étoit alors, (comme aujourd'hui), la position des Etats modernes, qu'exposés au milieu de l'équilibre de l'Europe, au choc des moindres mouvemens qui l'agitoient, il leur falloit tout à la fois des subsides annuels, pour se tenir sur la défensive, pour se fortifier, pour se mettre à l'abri des invasions & des subsides extraordinaires pour les circonstances imprévues³¹ : cette nécessité demandoit des ressources immenses; les Nations rivales les puisoient dans leur commerce & leurs manufactures; c'est par-là qu'elles augmentoient leurs forces, & que, mettant à contribution les Peuples agri-

coles, elles les attaquoient en les épuisant, & prenoient sur eux une prépondérance réelle. Déjà jusques dans le sein de la France, elles venoient nous demander le prix de leur industrie; elles venoient nous enlever toutes nos productions, notre population même; & le Gouvernement, toujours incertain dans sa marche, voyant tarir de tous côtés les sources de ses revenus sans en connoître la cause, se trouvoit réduit à multiplier les impôts sur un territoire abandonné, & à traiter de leur valeur arbitraire avec des partisans qui finissoient par dévorer les restes de la fortune publique.

Dans quel excès d'épuisement étoit alors la France! D'un côté, c'étoit un peuple malheureux qu'on avoit réduit à l'impuissance de satisfaire aux subsides qu'on lui demandoit; de l'autre, une foule d'opresseurs qui le calomnioient, & qui, lui ôtant tous les ressorts qui pouvoient le faire agir, soutenoient que la misère étoit le seul qui dût éveiller

son industrie ; ses gémiffemens n'étoient point entendus : ces hommes avides qui s'engraissoient de sa substance, étoient seuls écoutés ; ils étoient parvenus à mettre, en quelque sorte, l'Etat dans leur dépendance ; à mesure qu'il faisoit des efforts pour se délivrer de ses entraves, ils lui en donnoient de nouvelles plus pesantes encore ; ils avoient envahi tous ses domaines ; ils s'étoient rendus les organes de la Loi dont ils achetoient & dictoient les Arrêts ; ils s'étoient enfin appropriés toutes les charges, tous les offices que la détresse avoit fait créer. Enhardis par les malheurs publics, appuyés par des alliances avec les plus grands Seigneurs du Royaume, ils s'étoient introduits jusques dans le Conseil des Rois ; &, corrompant tout ce qui en approchoit, ils formoient une espèce de ligue autour du Trône qui ne pouvoit plus agir que par leur entremise, & qui se trouvoit même forcé de respecter les seules ressources qui lui restoient, toutes

ruineuses qu'elles fussent. Que d'obstacles à la fois s'opposoient aux desseins de COLBERT ! Mais en est-il qui tiennent contre l'amour de la Patrie, contre la fermeté qu'il inspire, contre cet espoir si touchant pour une ame sensible, de contribuer au bonheur des hommes ? A peine COLBERT eut-il pénétré la cause des malheurs de la France, qu'il résolut de les faire servir à sa prospérité : dès qu'il fut revêtu de l'autorité qui lui devenoit nécessaire, un nouvel esprit parut tendre tous les ressorts de l'Etat ; le Gouvernement secoua ses chaînes & les rejeta sur ceux qui l'en avoient accablé ; le Peuple respira, les Traitans furent dénoncés, leurs exactions parurent au grand jour : mais le Pouvoir respectant ses limites, la Justice fut chargée de venger la Nation ; d'une main on la vit peser dans sa balance leurs rapines ; de l'autre, ouvrir les prisons, poursuivre les coupables, & même aller demander compte à leurs descendans de l'impunité qu'avoient ob-

Etablissement d'une
Chambre
de Justice
abolie en
1665.

tenue ceux qui n'étoient plus : exemple terrible fait pour effrayer quiconque auroit l'audace à l'avenir de les imiter. Ainsi la Justice ramena dans le Trésor public (a) tout ce qui en avoit été enlevé, & ce furent ces restitutions qui, semées par COLBERT sur la ruine & sur la misère, devinrent les germes de l'abondance, du bonheur & de la population.

(a) On découvrit pour 3,840,000 l. de fausses Ordonnances de comptant.

Retranche-ment des rentes.

A l'instant que le voile qui couvroit les finances fut levé, par-tout se vit l'empreinte de la corruption; par-tout se montra l'usure qu'avoit fait naître son souffle contagieux : d'abord, en remontant à l'origine & à la nature des diverses rentes, on découvrit que les unes avoient été acquises fort au-dessous de leur valeur : les autres achetées à ce prix où la jouissance des intérêts avoit déjà suffi pour rembourser les capitaux. Les réduire à leur juste valeur, pourvoir à leur acquit, hâter leur liquidation par tous les moyens les plus propres à les éteindre ; tel est le plan que se fait le Mi-

nistre de Louis XIV, & qu'il exécute en peu d'années. En vain s'élèvent contre lui toutes les clameurs populaires: en vain crie le désespoir de la cupidité confondue: tous les intérêts particuliers disparaissent à ses yeux devant le bien public ; & tandis que les partis, les cabales s'ameutent sur ses pas, il demeure ferme à le regarder.

Mais quel nouvel objet vient occuper COLBERT ? Ne semble-t-il pas qu'il se multiplie ? On diroit que l'ardeur qui l'anime étende sa vue & redouble son activité. Déjà le voici qui s'applique à réparer les dérangemens des Provinces, à les délivrer des dettes qu'elles avoient contractées, à détruire enfin tous les vices qui se mêloient à leur administration. Rien n'échappe à sa vigilance: rien ne peut arrêter son zèle : à la licence qui détruit, succède l'ordre qui rétablit: par les ressources qu'il employe, les Provinces parviennent à se libérer; elles rentrent dans tous les biens qu'elles

Règlemens sur l'administration des Provinces & des Communaux.

avoient aliénés; en même-temps les Communautés recouvrent ces terres vagues, ces bois, ces pâturages qu'elles avoient engagés à vil prix, & qui, foibles restes d'une propriété commune, fervoient à répandre l'aifance dans les campagnes; il ne leur manquoit plus que d'être excitées à les cultiver. Si COLBERT s'en reposa trop peut-être sur l'intérêt qui devoit les y porter, au moins n'oublia-t-il pas de leur assurer cette possession par l'impuissance où il les mit de l'aliéner jamais; & , leur prescrivait encore de ne faire aucuns emprunts que dans des circonstances forcées, & qu'après avoir pris à leur choix un arrangement prompt à les éteindre, il sembla tracer le modèle de la manière dont les hommes devoient être conduits, quand ils ont perdu le droit ou la faculté de se gouverner eux-mêmes.

Suppression des Elections créées depuis 1630, & Avec la dissolution de tous les engagements publics, des rentes & des emprunts, tombèrent & s'anéantirent tous

les offices qu'ils avoient fait établir; déjà l'administration devenue plus simple s'étoit fait jour à travers la foule d'Employés qui pouvoient la gêner. Déjà COLBERT sentant de la main dont il tenoit les rênes du Gouvernement, tout ce qui compliquoit sa marche, avoit supprimé les offices inutiles des élections: mais à mesure qu'il s'éclaire, à mesure qu'il dissipe l'obscurité qui l'environne, quel nombre infini de charges de toute espèce, atteste à ses yeux les defastres qui les ont produites! Eh quoi! faut-il donc que le peuple paye encore les dissipations des traitans & des favoris des règnes passés? Vainement l'oïveté prétendoit s'honorer des titres & des dignités qu'elle en avoit achetés; COLBERT l'en dépouille & la dévoue à l'opprobre: tous les offices comptables sont déclarés casuels; des retranchemens d'arrérages diminuent la charge de ceux qu'il laisse subsister; des suppressions continuelles en éteignent une infinité d'autres; tous les capitaux

réduction dans les autres, d'un grand nombre d'Officiers inutiles.

reprennent ainsi le cours dont ils avoient été détournés ; les professions inutiles rentrent dans le néant ; & le Ministre des Finances refermant d'un côté les écluses qui les absorboient , & leur rouvrant de l'autre une nouvelle source de revenu , par le commerce sur lequel il les répand , porte en même temps ses regards sur toutes les propriétés territoriales qui dérobent au Souverain le tribut qu'elles lui doivent.

Recherche des exemptions & des usurpateurs de la noblesse.

Quel étrange renversement de l'ordre social ! Est-il donc des citoyens qui jouissant de tous ses avantages, prétendent être exempts d'en supporter les charges , & se croient permis d'acheter à prix d'argent la dispense d'une obligation qui ne peut jamais s'acquitter ? Eh ! ne savent-ils pas que le fardeau dont-ils se délivrent, augmente l'oppression du malheureux qui devient ainsi leur victime ? S'il existe un privilège de cette nature qui puisse être sacré , c'est celui qu'on aura payé de son sang & de ses services pour

la patrie ; encore même est-il contre la justice qu'il devienne héréditaire. Mais s'il tient à la constitution de l'État, si les bases de son établissement portent sur un système de féodalité , qui communique à certaines propriétés territoriales & à une classe distinguée de citoyens une immunité particulière ; alors plus le droit dont-ils jouissent est glorieux , moins on doit tolérer les usurpations de ceux qui voudroient se l'arroger : tel est le vice que COLBERT se hâte de proscrire : foulant à ses pieds les vains titres qu'on lui présente , d'un côté il trace la mesure du territoire que sa nature même (a) affranchit ; de l'autre , il restreint par de sages réglemens les privilèges personnels que le rang & la naissance se croient en droit de transmettre aux propriétés (b) qui leur appartiennent. Ainsi toutes les fausses prétentions étant confondues , la véritable noblesse en reçoit un nouveau lustre : reconnoissant elle même les nouvelles obligations que le changement des

(a) Provinces Méridionales.

(b) Provinces Septentrionales.

temps lui impose, elle commence à ne plus se croire dispensée de contribuer aux besoins de l'État, & se renfermant en quelque sorte dans les honneurs & les dignités qui la décorent, elle en devient plus respectable aux yeux de la nation.

Déjà, par ces réformes utiles, le poids qui pesoit sur les campagnes, réparti sur

Règlemens pour fixer les taxations des Receveurs-généraux & particuliers & pour régler la forme dans laquelle devoient se tenir leurs journaux, ainsi que les termes de leurs payemens.

un plus grand nombre de tributaires, commençoit à s'alléger; déjà les formes établies dans l'administration s'étoient élevées, comme autant de palissades qui mettoient le peuple à l'abri des vexations; cependant de nouveaux abus se reproduisoient de toutes parts: COLBERT les voit s'étendre dans les campagnes avant d'en avoir entendu les réclamations; ce n'étoit pas assez pour lui d'en arrêter le cours par des règles qui devenoient même trop rigoureuses, il eût voulu réformer l'impôt territorial & lui donner une assiette fixe & inébranlable; mais se sentant arrêté par des obstacles impossibles à vaincre, contraint de se borner

borner à mettre un frein à l'injustice, il se complait à tracer au moins le plan qu'il méditoit: il se réduit à l'essayer sur une Province qu'il y foumet, & semble dire à la France: *voilà ce que j'eusse souhaité exécuter pour ton bonheur; & aux Ministres qui viendront après lui: voilà ce que vous devez faire pour l'achever.*

Règlemens des Tailles dans la Généralité de Montauban en 1666.

Mais il ne lui suffit point d'avoir établi plus d'égalité dans la répartition, il ne lui suffit point d'avoir rendu respectables & sacrés les instruments de la culture; un plus grand intérêt occupe COLBERT: au milieu de la détresse de l'Etat, qui le croiroit! c'est à diminuer les impôts qu'il s'applique; il ne se contente pas de jeter un coup d'œil passager sur la surface de la misère des peuples: il en cherche la cause, il observe que les terres chargées de redevances, exigent des frais, des peines & des sueurs, qu'on ne sème, pour ainsi dire, dans leur sein, qu'à proportion des espérances qu'elles donnent; ses regards planent sur les campagnes;

Défense de saisir pour le fait des Tailles, les lits, habits, pain, chevaux ou bœufs servant au labour.

ils pénètrent sous la chaumière des Laboueurs; il les voit à l'ombre des Loix & de la Justice, bénir le règne heureux qu'elles annoncent : mais, courbés sous le poids des désordres passés, que peuvent-ils faire ? Ils se plaignent encore de se trouver accablés des tributs dont ils sont redevables, quand tout à coup ils

(a) Remises faites aux Peuples de toutes les impositions qu'ils devoient depuis 1647 jusqu'en 1656.

(b) Les Tailles portées jusqu'à 50 millions furent réduites à 36 millions

s'entendent dire (a) qu'ils sont libres, que l'Etat même diminue encore l'impôt qu'il leur demande (b) : alors cette bien-faisance les ranime, & n'ayant plus à craindre de se voir enlever les produits de leurs récoltes, ils les versent dans les sillons qui les leur redemandent, & qui leur promettent d'en accroître les reproductions.

Que manqua-t-il à tant de faveurs ? La liberté, la liberté : tout vit par elle, tout meurt sans elle ; c'est ce qu'on entendoit retentir dans les deux mondes ; c'est ce que répétoient à l'envi dans le Royaume les arts & les manufactures, qui ne commençoient à refleurir que

depuis qu'elle leur avoit été rendue ; & cependant l'Agriculture en fut privée. Mais l'événement est digne d'instruire tous les siècles³² : bientôt elle tomba dans un état de langueur qui brava tous les efforts qu'on fit pour le combattre : en vain le commerce la portant en quelque sorte sur ses ailes, lui rouvrit-il des débouchés plus faciles & plus étendus ; en vain l'accroissement de la population servit-il à la favoriser ; l'Agriculture vit sans cesse diminuer ses produits, non-seulement par l'impuissance où elle étoit de se procurer un assez grand nombre de consommateurs, mais encore par le renchérissement que donnoient à tous ses échanges, & la pesanteur de l'impôt dont ils étoient chargés, & le mouvement du commerce extérieur dont elle ne jouissoit pas elle-même ; aussi ne parut-elle se soutenir que par celle de ses branches (a) que vivifioit la liberté. Et tel fut enfin l'effet de ce système, que l'Etat laissa dégrader

(a) Encouragemens pour la multiplication

& exportation des bestiaux; défense de faire plus du cinquième à raison du taux de la Taille des chepteliers, sans qu'il fût possible d'en faire de faibles, à raison des rejets & de la solidité.

une des premières sources de son revenu, & que l'attention qu'il eut à la protéger ne répandit point dans les campagnes assez d'abondance pour les féconder; tant une seule erreur entraîne de conséquences dangereuses! tant il est funeste de donner la plus légère atteinte à cette proportion que doit établir la concurrence entre les différentes valeurs des choses!

Rejet des impôts sur les consommations.

Il étoit au moins généreux de diminuer les impôts sur l'Agriculture; c'étoit le plus vif encouragement qu'on pût lui donner, après le premier de tous; elle le dut à COLBERT: mais il falloit combler le vuide que cette faveur creusoit dans les finances, & certes, c'est en cela que se fait admirer l'étendue du génie de ce Ministre bienfaisant: jamais on n'entreprit rien de plus grand, rien de plus juste que ce qu'il fit en rejetant sur les consommations toutes les charges publiques. L'impôt territorial étoit d'une nature qui le rendoit arbitraire; il éta-

blissoit des différences entre les classes des citoyens; il épargnoit les unes, tandis qu'il pesoit plus sensiblement sur les autres; l'impôt sur la consommation les remettoit toutes au contraire dans une sorte d'égalité, vengeoit le peuple du vice des institutions féodales, & même il avoit cela de particulier, que dans les mains d'un habile Ministre, il pouvoit devenir le frein du luxe, la punition du faste, & tenir lieu de loix somptuaires. Aussi COLBERT le regarda-t-il comme le plus grand ressort qu'il dût employer pour prélever les contributions publiques, pour favoriser l'industrie nationale, pour étayer tous ses établissemens, & pour balancer enfin les intérêts du commerce de la France avec les différens peuples de l'Europe.

Qu'on ne se fût point encore élevé à cette hauteur de vues d'où l'on embrasse tous les rapports du système politique, on ne s'en étonne pas: tous les esprits étoient alors dans une ignorance pro-

fonde; il n'appartenoit qu'à un génie supérieur de franchir les routes vulgaires & ténébreuses, où la foule des Ministres rampoit sur les traces les uns des autres; mais qui le croiroit! ils n'avoient pas même sçu comparer les objets le plus à la portée de leurs yeux, ils n'avoient pas imaginé qu'il pût exister une mesure proportionnelle entre les droits & la consommation; & toujours errans au gré des circonstances, ils n'avoient fait que les accroître selon les besoins momentanés qui l'exigeoient. COLBERT ne tarda pas à pressentir cette proportion, non plus qu'à supprimer tous les accroissemens de tous ces droits entassés au hasard*; & ce qui prouve jusqu'à quel point l'excès des impôts les anéantit, ce qui prouve comment une certaine modération les ré-

Suppression des augmentations établies sur les droits des Fermes depuis 1645; elles montoient à 10 f. pour livre.

* Ce ne sont point des augmentations de droits qui sont toujours forcées, qu'on doit leur reprocher; mais c'est de n'avoir pas su les étendre sur des objets qui pussent les supporter sans que la consommation diminuât.

tablit & les étend, c'est qu'aussi-tôt les revenus de l'Etat augmentèrent. Ce trait de lumière répandit un nouveau jour sur les finances; on apprit enfin qu'il étoit un terme où l'on devoit s'arrêter; on apprit que toute production qui n'est pas essentielle à la vie des hommes, reste & périt tôt ou tard dans les mains qui la cultivent, dès que le droit imposé sur elle surpasse les facultés du plus grand nombre qui pourroit la consommer, & c'est ainsi que COLBERT dévoile à l'oppression, à la tyrannie leur impuissance; c'est ainsi qu'il montre à tous les Souverains les limites qu'ils doivent se prescrire, & qu'il leur enseigne à devenir justes par l'intérêt même qu'ils ont à l'être

Aides.

D'après ce principe, il est aisé de juger comment COLBERT sçut imposer tous les divers objets de consommation; mais entre eux, s'il s'en trouve qui, sans être absolument nécessaires, tiennent pourtant par leur usage à des besoins uni-

versels, ce sont ceux-là, sans doute, qu'on doit regarder comme les premières bases de l'impôt. Telle est à cet égard la production de ces vignobles dont la terre se pare dans nos climats, & que tous les peuples nous envient: ses diverses qualités, en rapprochant le prix des différentes facultés des hommes, semblent la rendre propre à porter des droits assez étendus, mais encore faut-il qu'ils leur soient relatifs; car autrement on risqueroit de voir la consommation se borner d'elle-même. C'est-ce qu'avoient produit jusqu'alors les mauvais principes de l'administration, la multiplicité des exacteurs publics & tous les accroissemens d'impôt sur cet objet qu'on avoit sans cesse aliénés. Ce désordre étoit monté jusqu'au point qu'il existoit à peine quelques branches de ce revenu, que cette espèce d'inondation n'eût comme submergées; mais dès que COLBERT eut arrêté sur elles ses regards, elles reparurent toutes à la fois, elles redevinrent fertiles en produits, &

leurs racines s'étendirent au loin. Cependant quel que fût le succès de cette nouvelle administration, il n'aveugla point COLBERT sur les abus qui s'y mêloient encore; tel étoit le zèle de ce Ministre, qu'il n'étoit jamais satisfait de ses opérations, & qu'attentif à juger de leur influence, il ne s'occupoit qu'à découvrir tous les effets qui devoient en résulter. N'est-ce pas à cette observation constante qu'on dut ensuite l'Ordonnance qu'il donna sur la forme de perception de cet impôt; cette ordonnance avoit pour but de le simplifier; & ce fut sans doute cette vue admirable qui parut entraîner COLBERT à rendre le droit trop uniforme peut-être sur une denrée que la nature distingue en tant de qualités différentes. Mais s'il se trouva d'ailleurs que cette réforme ne fût pas aussi parfaite qu'elle eût pu l'être; si la justice eut à s'offenser des privilèges qu'on laissa subsister; qu'on ne croye pas que ces abus mêmes échappent à COLBERT: à peine vient-il de pro-

Ordonnan-
ce sur les
Aides de
1680.

V. Mé-
morial de sa
main.

duire d'aussi grands changemens, qu'il sent encore la nécessité d'en faire de nouveaux : il ne lui manqua que le tems pour les exécuter ; les écrits de sa main en deviennent le témoignage ; c'est-là qu'il dépofoit ses remarques & ses principes comme pour s'éclairer sur ses devoirs ; c'est-là qu'il confignoit ses erreurs mêmes comme pour s'imposer l'obligation de les réparer.

Gabelles.

Mais tandis que COLBERT s'occupe à soulager les peuples ; tandis que sa modération, sa justice en augmentent même les tributs ; qu'entend-il retentir dans les campagnes ? Est-ce à lui de tolérer ces gênes, ces violences, ces prohibitions qu'il y découvre ? Ne sçait-il pas que s'il faut ménager avec la plus grande circonspection tous les objets de consommation, il est sur-tout essentiel de ne pas toucher à ceux de première nécessité ? Ne fait-il pas que dès qu'on les frappe, tout aussi-tôt du combat qui s'élève entre la misère qui ne peut contribuer, & les

besoins qui commandent, naissent la révolte, la fraude & tous les désordres qui marchent avec elles ? Non sans doute, il ne l'ignore point : pourquoi donc souffre-t-il qu'une substance que les marées de l'océan jettent sur nos rivages & dont il sembleroit qu'on dût jouir librement comme d'un don de la nature ; qu'une substance nécessaire à la vie, & conservatrice de toutes les autres, devienne le principe de l'impôt le plus onéreux ? On s'en étonnera moins, peut-être, lorsqu'on sçaura que l'Etat s'étoit fait une espèce de propriété particulière de cette denrée, & qu'elle étoit en quelque sorte pour la France, ce que sont pour l'Espagne les mines du nouveau monde. Cependant il eût été digne de COLBERT de changer la nature de cet impôt : qui devoit mieux que lui la pénétrer ? Qui devoit mieux que lui juger des conséquences funestes qu'elle entraînoit ? Soit qu'il ne trouvât point encore sous ses yeux d'autre moyen d'y suppléer, soit qu'il crût assez y remédier

Ordonnan-
ce sur les
Gabelles de
1680.

par des diminutions successives & des ré-
formes utiles, il ne chercha qu'à le ren-
dre moins onéreux: il s'en tint à le régler
par des loix qui, par leur simplicité même,
pussent adoucir sa rigueur; mais quel-
que admirables qu'elles fussent, elles
portoient sur un fond dangereux qui de-
voit renverser toutes leurs mesures, si
COLBERT ne les eût comme assurées par
l'aifance générale qu'il avoit répandue
dans le Royame & qui servit, pour ainsi
dire, à les protéger.

Réforma-
tion généra-
le des eaux
& forêts.

En effet, que ne fit-il pas, Peuples,
pour vous aider à supporter les imposi-
tions qu'il étoit forcé de conserver; que
ne lui vit-on pas entreprendre en même
tems pour se mettre en état de les dimi-
nuer? Cet intérêt le porte à rechercher
toutes les branches du revenu public,
dont les unes anéanties se cachotent à
l'ombre des ténèbres qui les couvroient;
les autres usurpées se trouvoient à l'abri
d'un pouvoir qui pouvoit les défendre.
A la voix de COLBERT, l'obscurité se dif-

sipe, les invasions se retirent: les Eaux &
Forêts rentrent dans le domaine de la
Souveraineté; & cette réforme, devenant
encore plus utile par l'ordre qui la suit,
à non-seulement l'avantage de recouvrer
une de ces propriétés inaliénables de la
Couronne, mais encore de régler cette
partie d'administration, & de l'assujettir
à des loix qui la conservent; les coupes
de bois sont fixées, & les Forêts s'élé-
vent pour la marine.

En est-ce assez pour COLBERT? Est-ce
à lui qu'il arriva jamais d'envisager un
objet sans en parcourir tous les rapports?
Il voit tous les domaines de la Couronne
engagés, il voit ces domaines sacrés
abandonnés à des propriétaires qui, pro-
fitant des désordres de l'Etat, se sont em-
parés de ce qu'il ne peut vendre, se sont
établis sur ses ruines; en faut-il davanta-
ge pour déterminer COLBERT à recher-
cher toutes ces diverses aliénations & à
les liquider sur le prix de la finance au-
quel elles avoient été faites? Si les taxes

Recherche
des domai-
nes.

qu'il retira des grands engagistes, les redevances qu'il exigea des autres ne furent pas considérables; s'il est à regretter qu'il n'ait pas rendu cette réforme plus avantageuse, au moins eut-il la gloire de fixer le domaine du Souverain, & de lui rouvrir une source de revenu qui pouvoit encore s'accroître.

Recherche des droits domaniaux

C'est avec la même vigilance qu'il travaille à réunir au domaine tous les droits³³ qui s'en étoient détachés, comme les greffes qui se trouvoient aliénés; comme les amendes décernées dans divers tribunaux, dont les produits applicables aux frais de la justice, se perdoient sur leur route & se dissipoient par les mains faites pour les conserver. Où cette recherche conduira-t-elle COLBERT? Elle le conduit à tirer de l'obscurité, cette foule de droits domaniaux imaginés dans des tems anciens pour subvenir aux besoins de la Couronne, & qui se percevoient dans l'ombre, à la faveur du préjugé qui leur avoit donné nais-

fance. C'eût été le moment de détruire tous ceux de cette nature qui pouvoient nuire au commerce & à la circulation, & l'on ne peut douter que COLBERT ne sentit la nécessité de les supprimer; mais l'opinion qui les consacroit, sembla l'arrêter, & comme réduit à les conserver, il fut contraint de se borner à les faire refluer vers la destination dont ils avoient été détournés.

C'est ainsi que COLBERT relevoit toutes les branches du revenu public, ensevelies sous les orages des règnes passés; c'est ainsi que pour soulager les peuples, il cherchoit à se créer des ressources qui ne leur fussent point onéreuses: tantôt il s'en fait une du zèle de ce corps respectable qui s'empresse d'offrir en don gratuit au Trône le prix de l'immunité dont il jouit; tantôt il s'en fait de nouvelles, soit en attachant un droit à des formalités nécessaires à la validité des actes; soit en admettant pendant un intervalle borné, les offices conservés

au paiement de l'annuel qui leur en assure l'hérédité. Les revenus casuels, les Postes, les Pays d'Etat suppléent tour-à-tour aux besoins publics, & dès que la nécessité se fait encore sentir, elle ne pèse que sur les objets de consommation. Mais à quoi se réduiroit la consommation elle même, si la multiplicité des échanges ne seroit à l'étendre? Qu'est-ce qui courbe l'homme vers la terre, qu'est-ce qui l'élève à l'industrie, qu'est-ce qui lui fait déployer toute son activité, qu'est-ce qui le lance aux extrémités du monde? Rois, Princes, Ministres, il falloit vous l'apprendre: jusqu'alors on sembloit en avoir ignoré le principe: à voir tous les droits accumulés sur nos frontières, on eût dit qu'on ne cherchoit qu'à repousser les étrangers de nos Ports:

Edit de 1664, portant réduction & diminution des droits des entrées & sorties, avec la suppression de plusieurs droits.

COLBERT s'élançe hors de la portée du vulgaire; il prend un vol où nul ne peut atteindre, où nul n'a pu le suivre, il va balancer les intérêts des nations, il s'élève à la contemplation générale du commerce,

commerce, & c'est pour faire jouir la France de tous ses avantages, qu'il en considère tous les rapports. D'un côté, il observe que le seul moyen de ranimer l'industrie nationale, est de hauffer les droits sur l'importation de l'industrie étrangère; de l'autre, il juge que le premier de tous les encouragemens est de multiplier en France la foule des consommateurs. Dès ce moment tout change: quels que soient les obstacles qui s'opposent à ses vues, ils sont renversés; il foudroie toutes ces impositions destructives que les préjugés avoient entassées sur les confins du Royaume; elles s'évanouissent comme la vase qui combloit nos ports à l'instant qu'il les rouvrit à la navigation: & sur cet amas de ruines fiscales, il ne subsiste plus à leur place qu'un droit réglé selon le degré des besoins des peuples étrangers, & de l'impuissance où ils sont de se procurer autrement la jouissance des productions de notre sol, qui leur manquent. Que resulte-t'il de ce nouveau plan? C'est qu'ils re-

vinrent en foule contribuer à la grandeur de la France. Tandis que le droit exhaussé sur l'importation de l'industrie étrangère, * accroissoit le revenu de l'État en protégeant la nôtre; le droit plus modéré sur l'exportation nationale, augmentoit les tributs qu'ils nous payoient en la rendant plus étendue. Cependant il devoit arriver que les Étrangers occupés de leurs intérêts, feroient tous leurs efforts pour sortir d'une dépendance aussi ruineuse pour eux: aussi COLBERT attentif à toutes leurs tentatives, ne songe-t'il qu'à les contre-balancer, en laissant décroître insensiblement l'impôt qui pouvoit les exciter; & bientôt on ne l'eût plus vu paroître que sur les objets de la première nécessité pour eux, si COLBERT eût achevé la réforme qu'il se proposoit d'y faire. En même-tems habile à profiter des circonstances qu'il a fait naître, à peine COLBERT a-t'il apperçu qu'à la faveur de

Nouveau
tarif de
1667.

V. Mé-
morial de sa
main.

* Excepté, sur les objets employés dans les Manufactures nationales, à l'égard desquels les droits d'entrée furent diminués.

L'impôt dont-il avoit chargé les manufactures étrangères, l'industrie de la Nation s'est assez élevée pour lui suffire à elle-même, qu'il le monte en quelque sorte jusqu'au point de les interdire; & c'est ainsi que l'impôt toujours funeste devient dans ses mains le gouvernail de la fortune de la France; c'est ainsi que les procédés de l'art rendent salutaires aux hommes ces végétaux dangereux que la Nature semble avoir préparés pour leur ruine.

Nouveaux habitans des colonies, vous ne serez point assujettis à ces loix rigoureuses; nés sujets de l'État, vous obtiendrez enfin les privilèges (a) qui vous sont dûs; vous jouirez librement de ses arts, de ses denrées, de ses manufactures; COLBERT veut vous procurer tous les avantages de la France: n'est-ce pas assez que vous y multipliez les travaux? N'est-ce pas assez que vous cultiviez pour elle seule, & qu'elle vous prive ainsi d'une concurrence étrangère qui donneroit plus de valeur à vos productions? Ah! si l'État est forcé de recourir à des

(a) Exemption des droits de sortie sur toutes les marchandises qui seroient portées aux colonies.

impositions, pour vous défendre, pour entretenir & protéger vos ports, sur qui doivent-elles tomber, si ce n'est sur ceux qui jouissent du fruit de vos labeurs; si ce n'est sur ce luxe même dont vous devenez les victimes? Mais si vous avez à craindre que réduits comme vous l'êtes à nous destiner vos denrées, l'excès de l'impôt sur elles dans le Royaume n'en arrête la consommation; rassurez vous:

(a) Réduction des droits d'entrée sur les denrées de l'Amérique à 3 pour cent.

COLBERT le règle (a) de manière qu'il ne peut la borner; COLBERT veille à votre prospérité.

Heureuses les Colonies en cet état, si le Ministre de Louis XIV, dans la vue d'en écarter les étrangers, n'eût pas assujéti leur commerce à des gênes qui le limitoient; & si, méconnoissant ensuite dans cet abus la cause de la diminution de leur culture, il n'eût pas encore

(b) Rafineries de sucre établies aux Isles.

adopté pour la ranimer, un moyen (b) qui devoit dessécher la branche qu'il croyoit favoriser!

Cependant l'alarme se répand dans l'Europe à la vue de ces réglemens de

commerce, qui la rendoient tributaire de notre Nation; l'Angleterre sollicite un nouveau traité: & les Hollandois effrayés parcourent la mer Baltique pour se procurer des productions qui suppléent à celles de la France; ils menacent: qu'importe? COLBERT a tout prévu: si notre navigation n'est pas encore assez puissante, elle va le devenir; & les Hambourgeois, les Danois, les Suédois sont prêts en attendant, à les remplacer. Mais tandis que COLBERT étend ainsi les avantages de commerce qu'il procure à la France, elle seule ne les sent pas: de quel aveuglement sont donc frappées les Provinces * qui refusent le bienfait qu'on leur offre? Ne voyent-elles pas que, comme frontières d'un pays vaste, & se trouvant

Traité de commerce avec l'Angleterre en 1669.

* Les Provinces qui refusèrent d'admettre le Tarif de 1664, & qu'on distingue sous le nom de Provinces réputées étrangères, sont la Bretagne, la Saintonge, la

Guyenne, la Gascogne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, la Franche-Comté, la Flandre, le Haynault & les lieux en dépendans.

aux points d'une circonférence où toutes les productions du centre vont aboutir, cette position doit les faire jouir des produits immenses d'une circulation qui tourne à l'avantage des pays qu'elle enrichit? Mais non : la coutume qui les asservit sert à les abuser; &, jalouses de la maintenir, elles défendent comme des privilèges, leurs anciens tarifs qui leur deviennent chers dès qu'on veut les anéantir. COLBERT respecte leurs réclamations; &, ne changeant rien à leur état, il se borne seulement ensuite à les assujettir à quelques réglemens particuliers sur des objets relatifs à l'intérêt général du commerce. De cette manière, la France qui porte dans la diversité des coutumes de ses habitans, l'empreinte de ses anciens démembrements, se trouve encore divisée par la diversité de ses loix fiscales; toutes les Provinces qui environnent l'intérieur du Royaume, conservent la dénomination de Provinces étrangères; & COLBERT, se reposant de

Par le tarif de 1667.

leur réunion, sur leur intérêt même qui les invite à la demander, ne songe plus qu'à porter des regards attentifs sur de nouveaux moyens de favoriser la plus grande abondance.

Que pouvoit-il à cet effet établir de plus avantageux, que ces entrepôts où toutes les productions du Royaume étoient libres de se rendre, affranchies de droits, pour être réexportées à l'Étranger? Quelle activité ne dut pas répandre dans le commerce une semblable faveur! A combien d'entreprises ne donna-t-elle pas lieu! Qu'on juge enfin de l'influence de cette liberté sur la valeur de toutes choses. De ce mouvement nouveau naissoit encore un nouvel emploi d'hommes, une nouvelle source de richesses qui, provenant des salaires, étoient reportées par la voie des consommations, dans le trésor public. COLBERT suit de l'œil la marche de cette circulation; il l'assure par toutes les facilités qui peuvent l'étendre. Qui n'admireroit tous les efforts qu'il fait pour éta-

Permission d'entrepôser les marchandises, pour être réexportées sans payer de droits dans les magasins établis dans les Villes de la Rochelle, Ingrande, Rouen, Havre-de-Grace, Dieppe, Calais, Abbeville, Amiens, Guisnes, Troyes & St Jean de Laune.

Acquits à caution.

blir une communication entre la Flandre françoise & le Royaume ? Qui ne seroit frappé de tous les soins qu'il prend pour la déterminer à suivre une route qui fasse circuler ses denrées dans l'intérieur, & la lie en quelque sorte avec nos ports dont elle s'éloignoit pour commercer directement avec l'Italie ? *Tâchez*, écrivait-il à l'Intendant de Flandre, *d'engager aussi les sujets du Roi Catholique à se servir de nos voitures ; empêchez qu'on ne les trouble en aucune manière.* Qu'on ne méprise point ces minces détails : qu'on juge plutôt de leur importance par l'attention qu'y donnoit COLBERT ; mais ce qui paroît plus admirable encore, c'est qu'ils ne faisoient rien perdre à l'étendue de ses vues. En effet, bientôt élevant ses regards au-delà des limites de la France, il observe que placée entre le nord & le midi, sa position peut la rendre l'étape générale de l'Europe, & que ses villes maritimes devenant ainsi le centre du commerce, (en même-tems

Déclaration
du Roi
pour l'étape
générale
dans les
Villes mari-
times en
1670.

qu'elles se sentiroient peut-être, à la faveur de l'affluence des productions du monde dans leurs ports, excitées à tenter de grandes entreprises) s'enrichiroient encore de tous les produits que sèment le flux & le reflux des réexportations. Aussi-tôt tombent les barrières qui repouffoient loin de nos ports les peuples navigateurs : déjà COLBERT les avoit rappelés dans la méditerranée ; déjà même, après avoir attiré à Marseille toutes les denrées du levant, il avoit intéressé les étrangers à venir les y chercher en échange des productions de leur sol, assuré qu'il étoit que cet avantage étoit fort au-dessus des foibles sacrifices qu'il pouvoit leur faire ; & c'est dans la même vue qu'il leur ouvre tous les ports de l'océan, qu'il les invite, sous la garantie de la remise de tous les droits d'entrée & de sortie, à s'arrêter sur nos rivages comme à y rassembler toutes les productions de l'univers, pour contempler de-là le cours du commerce & se

transporter librement où leur intérêt les appellerait.

Recherche des Péages.

Il ne falloit plus ajouter à tant de faveurs qu'une plus grande facilité dans la circulation intérieure, toujours embarrassée par des douanes sans nombre. Que servit-il à COLBERT de vouloir supprimer les péages, s'ils devoient se reproduire d'eux-mêmes? Que lui servit-il de restreindre des abus, s'il ne sçut pas les anéantir? Pourquoi faut-il qu'il nous laisse à regretter de n'avoir pas effacé toutes les traces de ces servitudes qui rendent les peuples étrangers les uns aux autres, & perpétuent en eux le souvenir de leur ancienne désunion! Peut-être ne doit-on s'en prendre qu'à la brièveté de sa vie qui ne lui permit pas d'achever tous ses projets; peut-être aussi doit-on en accuser les entraves qu'il se donna lui-même, en laissant subsister une forme de perception qui par elle-même a toujours une marche aveugle, & qui, commise à l'intérêt

particulier, doit sans cesse chercher à franchir les limites que lui prescrit l'intelligence de celui qui la gouverne.

Quelques raisons qu'ait eues COLBERT de mettre en ferme les principaux revenus de l'Etat, soit qu'il se défiât de la négligence des régisseurs, soit qu'il fût entraîné par la nécessité d'avoir des fonds annuels & fixes, il faut avouer qu'il ne parvint pas à détruire tous les abus que ce système devoit introduire dans son administration. Cependant qui ne s'étonnera de tout ce qu'il fit pour y remédier; de sa politique à faire des enchères publiques (a) pour éviter l'intrigue, les ca- bales & les sollicitations; de son courage à confondre tous les intéressés par un règlement qui les proscrivit à jamais; de son attention à simplifier les ordonnances (b), pour que leur obscurité ne devînt point abusive: qui ne sera touché de son zèle à défendre le peuple; de sa chaleur à le recommander en quelque sorte aux Intendants des Provinces; en

Fermes générales.

(a) Règlement sur la forme des publications des enchères & adjudications des Fermes en 1681.

(b) Règlement pour toutes les Fermes en 1681.

(a) Comité de trois Négocians & de trois Fermiers, établis à Paris en 1680, pour juger en dernier ressort des discussions qui pouvoient survenir dans les Provinces entre les Marchands & les Comis des Fermes.

fin de la bienfaisance de cet établissement (a) qu'il imagina pour protéger le commerce contre la finance ? Mais tant de soins ne suffisoient pas encore. Comme ce terrain funeste & mouvant qui renverfoit tous les travaux qu'on vouloit construire sur son sol ; tout ce qu'on pouvoit faire pour réparer les vices de cette perception devenoit inutile, dès qu'on laissoit subsister leur principe, cette cupidité qui les reproduisoit toujours. Ce fut elle qui interprétant à son gré les Loix dont on lui commit l'exécution, les fit servir à la ruine de ceux sur lesquels elle en exerça le pouvoir ; ce fut elle qui, pressée de jouir à l'instar du sauvage qui coupe l'arbre par le pied pour en cueillir le fruit, tourmenta l'industrie par des gênes & des formalités qui tendoient à l'anéantir ; ce fut elle enfin qui, ranimée par le crédit que donnoient à la richesse les besoins publics, appela l'intrigue & la bassesse, pour se maintenir dans les places où la fortune

devenoit facile, & donna le spectacle d'un faste propre à corrompre les mœurs & à détruire tous les ressorts nouveaux qui venoient de ranimer l'Etat. Comment COLBERT n'entrevit-il donc pas les funestes conséquences qui devoient en résulter ? Comment même alla-t-il jusqu'à défendre les Fermiers contre les murmures qu'excitoit leur avidité particulière * ? Il n'en faut pas douter : ses propres sentimens lui firent illusion ; il crut qu'en distinguant les Financiers, il leur apprendroit à se respecter eux-mêmes ; il crut qu'en les honorant, il parviendroit à les rendre dignes de l'être. Qu'il pût y réussir, c'est ce qui se prouve assez de nos jours, où l'humanité commence à régénérer toutes les ames ; mais alors on sortoit d'un siècle vénal dont elles portoient encore l'empreinte.

Qu'on ne s'étonne donc plus de l'état

* Il faut tout dire : il s'agit de la pension, pour avoir écrit contre les Financiers.

de dépérissement où tombèrent certaines Provinces, au milieu des faveurs que COLBERT leur prodiguoit. Leur inertie provenoit encore, en dernier résultat, de l'influence même du Gouvernement sur les causes physiques. Dès que le cours du numéraire fut captif dans sa marche, dès qu'appelé du nouveau monde par la voie des travaux qui l'attirent, il fut contraint à venir se perdre dans le gouffre d'une Capitale, où les profits immenses des Traitans le concentroient, il devoit arriver que l'intérêt de l'argent * augmenteroit à leur gré; que les Provinces épuisées par les impôts, & se trouvant toujours dans une plus grande disette de numéraire, verroient décroître sans cesse la valeur de leurs productions, que règle par-tout son abondance; que le com-

*Quelle que fût l'exactitude de Colbert dans le remboursement des emprunts, l'intérêt des sommes qu'il emprunta des Financiers fut toujours de dix pour cent, au moins.

merce & l'industrie cesseroient leurs entreprises pour chercher une profession plus lucrative; & qu'enfin, de l'excès de la richesse qu'elle procureroit, sortiroit un luxe ruineux qui changeroit en besoins les goûts les plus bizarres, tandis que les manufactures nationales languiroient, faute d'avoir autour d'elles un assez grand nombre de consommateurs pour les encourager: c'est ce qui paroît avoir échappé à la prévoyance de COLBERT; mais s'il ne connut point assez combien il étoit important de tenir le numéraire dans un niveau qui lui permît d'aller se mettre par-tout le Royaume, en proportion avec la valeur de toutes choses, on ne peut qu'admirer les vues qui le décidèrent à retirer des mains des Fermiers la fabrication des monnoies. Attentif à tous les intérêts du commerce, à peine eut-il vu que ces métaux pouvoient devenir un nouvel objet d'industrie, qu'il s'indigna des entraves qui la bornoient; & c'est

à cette heureuse réforme qu'on dut l'accroissement de ces manufactures qui donnent à l'or & à l'argent un nouveau prix & de nouveaux usages; ainsi que ces ateliers d'où sortirent tous ces ouvrages fameux qui décorèrent les palais de nos Rois, & qui, se répandant dans l'Europe, la rendirent tributaire de nos arts, comme elle l'étoit déjà de nos goûts & de notre luxe.

Tels furent les principes de finance de COLBERT. C'est à la faveur de cette nouvelle forme d'administration éclairée & soutenue par un zèle qui pouvoit peut-être en réparer les défauts, qu'il parvint à liquider presque en entier la dette publique, à satisfaire à la magnificence de Louis XIV, à pourvoir à toutes les dépenses annuelles du Royaume, ainsi qu'à la guerre entreprise pour la conquête de la Flandre. Ah! que si, rassasié de gloire, Louis se fût alors contenté de sa grandeur, quel n'eût pas été le sort de la France! Redoutable au-dehors, devenant

nant chaque jour plus heureuse au-dans, on l'eût vue par sa propre force maintenir l'Europe dans le repos & jeter dans le monde un éclat qui auroit éclipsé tous les pays, tous les règnes, tous les âges. Tels étoient les vœux de COLBERT: tels étoient les sujets de ses méditations: *quel riche pays, disoit-il, que la France! Si les ennemis du Roi le laissoient jouir de la paix, on pourroit en peu d'années procurer à ses peuples cette aisance que leur promettoit Henri le Grand. Je voudrois, disoit-il dans une autre occasion, que mes projets eussent une fin heureuse, que l'abondance régnaît dans le Royaume, que tout le monde y fût content, & que sans emploi, sans dignité, éloigné de la Cour & des affaires, l'herbe crût dans ma cour.* Paroles remarquables & qui le peignent mieux que tout ce qu'on pourroit dire à sa louange! Mais de nouveaux événemens ayant rallumé la guerre, il ne lui fut plus possible d'exécuter les desseins généreux qu'il avoit

Guerra
entreprise
pour la
conquête
de la Hol-
lande.

formés : il fallut recourir à des ressources extraordinaires ; il fallut créer de nouvelles charges ; il fallut aliéner de nouveau les revenus publics. Que sont devenus les principes de COLBERT ? On ne le reconnoît plus à la vue des impôts passagers qu'il établit sur des manufactures qu'ils devoient ruiner s'ils n'eussent été bientôt supprimés ; on ne le reconnoît plus à la vue des taxes sèches qu'il met sur l'industrie, en assujettissant les Communautés d'Arts & de Métiers, à payer une finance pour leurs lettres de Maîtrises ; triste abus, qui les exposant à faire des avances à l'Etat, leur donnoit le droit de lui demander des prérogatives qui les divisoient entre elles, & les autorisoit à mettre sur le commerce, des impôts nuisibles, dont les produits perdus pour le Souverain se dissipent, soit dans les détours d'une administration coûteuse, soit par les procès qu'élevoient entre elles les débats de leurs privilèges respectifs.

Abus des
lettres de
maîtrises.

Cependant au milieu de tous ces embarras, ce Ministre sçut assez bien ménager le crédit pour donner à la caisse des emprunts qu'il ouvrit, la confiance qui pouvoit la soutenir : c'étoit une facilité pour les Particuliers, qui redoubloit la circulation ; c'étoit une ressource pour lui-même, qui le mettoit à portée de satisfaire à divers engagements, sans anticiper sur les revenus. Mais à la fin, voyant que tous ses efforts pouvoient à peine suffire aux dépenses de la guerre qui dureroit encore ; voyant son Maître entouré d'hommes intéressés à flatter son ambition, il se crut obligé de dissiper ce prestige trompeur : déjà sur son visage paroissoit l'empreinte des malheurs publics ; Louis XIV qui y lisoit sa condamnation craignoit de l'entendre ; mais en vain cherche-t'il à s'abuser : il l'entendra, ce cri de la misère qui s'élève du sein des campagnes, & qui parvient si rarement jusque dans ce séjour d'où partent les calamités qui les affligent ; il les

Caisse des
emprunts.

entendra ces gémissemens sourds qui démentent les flatteurs qui l'environnent : on lui montrera les ravages de la guerre, on lui fera voir les chaumières abandonnées, les villages déserts, le commerce interrompu, l'industrie étouffée & les chemins couverts de malheureux qui fuient l'oppression & vont chercher une patrie qui les nourrisse. Et quand est-ce que COLBERT ose lui présenter un si triste spectacle ? Dans le moment où le Monarque, enivré de sa grandeur, se repaît de l'image de ses triomphes ; dans le moment où toute sa Cour retentit du bruit de ses conquêtes. A l'aspect de la vérité Louis XIV paroît sombre & garde le silence ; l'homme de bien se croit disgracié : n'importe ; il ne veut pas devenir l'instrument dont-on se sert pour accabler les peuples ; ce sentiment ranime son courage & redouble ses représentations. La grande ame de Louis XIV s'ouvre enfin aux instances de COLBERT ; il le charge même de nommer un plénipo-

tentiaire aux conférences de Nimegue, & le traité se conclut.

Que la France rende hommage à son Roi, de la paix qu'il lui donne ; qu'elle célèbre ses vertus pacifiques, jusqu'au point d'obscurcir ses victoires ; c'est tout ce que COLBERT desire : mais l'histoire trahira ce secret de la politique ; elle dévoilera l'influence qu'il eut sur le traité de Nimegue ; elle dira comment en cédant à la Hollande des privilèges de commerce (a) qu'il eût été si jaloux de conserver, on sçut la détacher de ses Alliés qui s'empressèrent alors d'adhérer aux conditions qui leur étoient offertes ; enfin elle transmettra aux siècles à venir, le récit de cet amour patriotique qui ne craignit point de braver, si l'on peut le dire, l'ambition d'un Monarque enorgueilli par ses conquêtes. Ce succès ranime un zèle prêt à s'éteindre : le voyez-vous comme il s'applique à réparer le dérangement des finances ; le voyez-vous comme il se sert du nouveau crédit que lui don-

Paix de Nimegue.

(a) Révocation du Tarif de 1667, en faveur des Hollandois.

nent les circonstances, pour liquider les aliénations par des emprunts * moins onéreux; le voyez-vous comme il couvre une faute qu'il laisse échapper sur les monnoyes par la plus belle opération qu'on puisse faire pour attirer en France celles des Etrangers! Ne croyez pas qu'il néglige de rouvrir les voies du commerce; il modère les droits de sortie pour remédier à l'engorgement des denrées; ne croyez pas qu'il oublie de soulager les campagnes: les tailles sont diminuées, & son projet est de les diminuer encore; enfin, si rien ne l'arrête, il va bientôt avoir de nouveau l'avantage de relever une seconde fois la France sur ses ruines.

Mais s'il n'a plus à craindre l'ambition de Louis XIV, s'il se repose sur la foi

* On lui reproche d'avoir admis les Etrangers aux emprunts qu'il ouvrit; mais cette concurrence étoit peut-être nécessaire pour diminuer l'intérêt de l'argent.

d'un traité qui doit enchaîner sa valeur, que n'a-t'il pas à redouter de ces hommes puissans qui, chagrins de devenir inutiles au retour de la paix, semblent porter envie au bonheur public! Ils ne pardonneront pas à COLBERT d'avoir triomphé des obstacles qu'ils y apportent; ils ne lui pardonneront pas la gloire renaissante de son Ministère. Que s'ils ne peuvent plus exciter de nouveaux mouvemens dans l'Europe, ils s'uniront à cette foule de flatteurs qui environnent le Monarque, & se servant de ses passions pour les exciter tour-à-tour, ils l'entraîneront dans de nouvelles dépenses; ils lui diront que pour en imposer aux Nations étrangères par l'éclat de son règne, il conviendrait de les étonner par l'appareil d'une fête magnifique. Ils croient ainsi se venger de COLBERT, & c'est un triomphe qu'ils lui préparent; ils croient lui tendre un piège dont-il sera la victime; & c'est une nouvelle occasion qu'ils lui donnent de déployer toutes les ressources

Fêtes après
la paix de
Nimegue.

de son génie. Louis XIV est séduit : il desire l'exécution d'un plan qui le flatte, & cependant il hésite encore ; qui peut l'arrêter ? D'où lui viennent ces irrésolutions ? Quoi ! ce Prince qui ne connut jamais de résistance, ce Souverain absolu forme un souhait, .. déjà il n'est pas obéi ! ... que dis-je ? ... il n'ose lui-même l'avouer ; que craint-il donc... ? COLBERT : il craint son jugement, il craint d'être condamné par lui (tant en impose aux Rois, même au milieu de leur pompe, l'opinion de l'homme juste) ! S'il rompt enfin le silence, c'est avec tant de ménagement qu'on diroit qu'il lui demande une grâce & qu'il cherche à se faire pardonner sa foiblesse. L'austérité de COLBERT ne se dément point. Dans le tems même qu'averti de ses desseins, il se dispose à les exécuter, il présente à ses yeux l'image de la misère publique, &, tirant parti de cette circonstance comme pour lui faire redouter sa générosité, il lui retrace une peinture si vive des terribles

effets qu'elle entraîne, que Louis XIV est prêt à renoncer à la fête qu'il préparoit ; mais alors il s'entend dire qu'après l'avoir annoncée à toute sa Cour, il est de sa grandeur de ne pas tromper l'attente publique ; il est de sa grandeur d'enchérir même sur la magnificence qui lui est naturelle. Eh ! qu'on ne croye pas que ce soit en COLBERT une simple déférence aux volontés de son maître. S'il cède, c'est parce qu'il a trouvé le moyen de les faire tourner à l'avantage des peuples ; s'il cède, c'est parce qu'il prévoit que la foule des Etrangers qui par-là seront attirés en France, ranimant la consommation en tout genre, il s'en reverra par cette voie dans le trésor public, des produits qui doivent en surpasser les avances. Vit-on jamais une combinaison mieux entendue ? La fête annoncée est prête à se donner ; elle se trouve retardée par un trait de politique adroite ; une autre la remplace : la consommation redouble ; les uns s'étonnent de cette magnificence, d'autres en

gémissent: Louis XIV lui-même inquiet se la reproche, & craint les repentirs qui l'attendent. Mais quelle fut sa surprise lorsqu'en pénétrant le secret de son Ministre, il découvrit que les fermes mises en régie pendant cet intervalle avoient rendu fort au-delà des dépenses de cette fête superbe; lorsqu'il reconnut que ses peuples s'étoient enrichis aux dépens de ces mêmes Etrangers, qui, charmés de sa grandeur, s'en alloient répandre de tous côtés l'étonnement dont-ils avoient été saisis, & le rendre l'objet de l'admiration du monde!

A ce comble de gloire où se trouve Louis XIV, s'il en est encore une autre dont il doit être jaloux, c'est de rendre ses peuples heureux. Qu'il ne se laisse point éblouir par l'éclat de sa Cour & de sa Capitale sur le sort des Provinces qu'elles épuisent. Puisse-t-il ouvrir son cœur aux conseils généreux de son Ministre; puisse-t'il diminuer les impôts, suspendre ses libéralités, modérer cette élévation d'ame

qui nuit à sa bienfaisance; puisse-t'il se souvenir qu'il règne sur vingt millions d'hommes qui dépendent de ses volontés, & n'écouter enfin que sa clémence, sa justice & COLBERT! Bientôt il va revoir ses finances se rétablir; la population de son Royaume s'accroître, & sa puissance s'agrandir; mais, s'il s'abandonne à son ambition, s'il permet que la guerre se rallume, il a tout à craindre; COLBERT ne pourra survivre à la douleur de voir opprimer les peuples, COLBERT en deviendra la victime.

Tel étoit en effet le malheur qui menaçoit la France. En vain ce Ministre fait-il de nouveaux efforts pour la ranimer; en vain se flatte-t'il d'éteindre la dette publique en peu d'années; tandis qu'il engage le Monarque à se renfermer dans les limites de l'économie qui devient nécessaire pour y parvenir, Louis XIV, forcé de prévenir une ligue qui se formoit contre lui dans toute l'Europe, n'envisage que l'appareil de ses flottes,

que le nombre immense de ses troupes qu'il conserve, que les triomphes qu'il se promet. A cette vue le chagrin saisit COLBERT, le chagrin hâte le progrès de la maladie qui le consume³⁵ : il meurt en s'effrayant des désastres qu'il prévoit ; il meurt en faisant des vœux pour les peuples ; & cependant ce sont eux qu'on voit tout aussi-tôt animés à le poursuivre : les ingrats ! Ce sont eux qu'on voit insulter à sa cendre ; mais, au milieu de leurs cris, s'élève la Postérité qui s'assied sur sa tombe, & c'est de là qu'à mesure que les générations s'écoulent & s'entassent dans la poussière, Elle s'écrie :

» Peuples, qu'avez-vous fait ? Serez-vous toujours aveugles dans votre haine comme dans votre amour ? Savez-vous qui vous avez outragé ? Savez-vous qui vous avez proscrit ? C'est ce Ministre bienfaisant qui n'eut d'autre pensée que la félicité publique ; c'est ce Génie tutélaire qui veilloit nuit & jour au salut de l'Empire. Peuples, il vous aimoit ; le Commerce,

la Navigation, les Colonies qu'il vous ouvrit : tout l'atteste encore à vos yeux. C'est pour vous qu'il éleva ces Arts, ces Manufactures, comme des asyles où vous pussiez en tout tems trouver un abri contre l'indigence. Si vous êtes tranquilles & protégés, à qui le devez-vous ? si ce n'est à celui qui fit régner la loi par-tout à la place de l'homme ; si vous êtes délivrés de la tyrannie obscure sous laquelle vous gémissiez, à qui le devez-vous ? si ce n'est à celui qui vous rétablit dans tous les droits de citoyens que vous aviez perdus. D'où viennent donc les clameurs qui retentissent jusqu'à moi ? Laboureurs, vous saviez combien il avoit allégé sur vous la charge des impositions publiques : Artistes, Négocians, hommes de tous les états, vous ne pouviez non plus ignorer tout ce que vous lui deviez : cette ingratitude étoit réservée à cette multitude ignorante, à cette tourbe stupide, qui ne voit pas d'où partent les malheurs qui l'accablent. Infortunés,

qu'allez-vous devenir ? Qui veillera sur vous ? Qui portera comme lui vos plaintes au pied du Trône ? Peuples, vous avez perdu votre appui : puissiez-vous, par vos larmes & vos regrets, reproduire encore des Ministres qui soient tentés de se rendre vos protecteurs ! Que ceux d'entre vous qui sentent le plus vivement les obligations que la France eut à COLBERT, laissent tous éclater la reconnoissance dont ils sont pénétrés, pour qu'on apprenne ainsi qu'un grand Homme jouit tôt ou tard des hommages du genre humain, & que si sa gloire est un instant obscurcie par des orages populaires, ma voix ne tarde pas à se faire entendre ; elle ne tarde pas à le tirer du tombeau pour l'exposer à la vénération du monde ».



N O T E S.

ON admire le siècle de Louis XIV : mais ce n'est ni par l'éclat des armes, ni par la grandeur des conquêtes, qu'il se soutient au milieu des tems & qu'il frappe les regards de la postérité ; cette vaine gloire ne dure qu'un moment : elle n'en impose pas même aux contemporains. Au milieu des cris de la Renommée se font entendre les gémissemens sourds des peuples ; on vante les Généraux, on plaint les Rois & l'on déplore les malheurs publics. Si Louis XIV n'eût eu que des guerriers illustres, n'eût remporté que des victoires célèbres, son règne seroit à peine distingué : d'autres âges pourroient lui disputer cette triste célébrité : aussi n'est-ce que par des établissemens utiles aux hommes ; par la renaissance des arts & des sciences, par la réforme de la justice, par le rétablissement de l'ordre dans toutes les parties de l'administration, qu'il a mérité d'être à jamais mémorable ; & c'est en ce sens qu'on peut dire que COLBERT servit en quelque sorte à l'immortaliser. Sans lui, peut-être, la France ne fût pas alors devenue la première des nations de l'univers ; sans lui, peut-être, Louis XIV n'eût pas marqué de son nom ce siècle fameux qui devint l'époque d'une révolution générale dans l'Europe.

Il fut un temps où la France auroit pu prétendre à s'élever au-dessus de tous les Etats modernes; c'étoit lorsque les Souverains occupés de l'abaissement des Grands admirent le peuple dans les Etats - Généraux, & l'associèrent à la législation. S'ils eussent alors protégé le commerce & l'industrie; s'ils les eussent favorisés par des avances & des distinctions, que de ressources n'eussent-ils pas trouvées dans leurs sujets, quelle force n'auroient-ils pas acquise pour limiter le pouvoir des Grands, les combattre ou leur en imposer? Mais les Souverains toujours traversés par des guerres étrangères ou des divisions intestines, ne furent pas profiter des avantages que pouvoit produire une semblable constitution: toute leur politique devint inutile: le peuple, laissé à sa propre foiblesse, ne put acquérir aucune prépondérance; il tomba de lui-même dans le mépris; & la Nation se vit réduite à dépendre du caractère & des qualités de ceux qui la gouverneroient. En vain eut-elle des Ministres qui déploierent de grands talents; ils se bornèrent à se faire admirer. Soit que leur génie ne fût pas fait pour les détails de l'administration, soit que les événemens les aient forcés à ne s'occuper que des affaires politiques, ils ne parurent songer qu'à remonter les ressorts du Gouvernement & à faire respecter la France au-dehors. Leur ministère lui fut sans doute glorieux: elle vit les Grands
souvainis

soumis, l'Espagne abaissée, l'Autriche humiliée, l'Angleterre resserrée dans ses limites; mais elle achetoit de son sang tous ces vains triomphes; elle perdoit chaque jour de ses forces; elle contemploit sa gloire même avec effroi; tous ses avantages flattoient son orgueil & préparoient sa décadence; ses provinces étoient désolées, ses campagnes désertes, ses villes misérables: elle s'épuisoit enfin pour dominer; elle alloit à la grandeur en marchant sur les ruines de son pays, & toutes ses victoires étoient autant de trophées érigés sur des tombeaux.

Cependant, au milieu de ces secousses violentes, les peuples n'avoient pas même acquis cette vigueur qu'il semble qu'ils eussent dû leur communiquer; mais il ne faut point en être surpris: c'est que la guerre ne donne du ressort à toutes les ames que lorsque les citoyens sont liés par un intérêt général à celui de l'Etat; & jusqu'alors il n'avoit pas été possible de faire prendre au Gouvernement une forme qui pût opérer cet effet. En vain Henri IV & Sully avoient-ils commencé à en jeter les fondemens: leur règne n'avoit pas été d'une assez longue durée pour les affermir; & Richelieu n'étoit ensuite parvenu à régler la constitution sur un plan fixe, qu'en déployant un pouvoir absolu qui fit tomber la Nation dans un tel état d'abaissement, qu'elle excita le mépris de Mazarin. Il falloit un roi comme

114 N O T E S.

Louis XIV pour la ranimer : c'est à lui sans doute qu'elle dut sa grandeur & son élévation ; mais si l'on veut juger d'après son caractère de l'étendue de l'action qu'il pouvoit produire par lui-même , on en découvrira bientôt les limites : on reconnoitra que COLBERT devint la cause des plus heureux changemens qui se soient introduits dans les idées nationales ; & plus on examinera son ministère , plus on verra s'agrandir l'influence qu'il eut sur son siècle.

² Le travail , l'industrie & le commerce furent les digues que la Hollande opposa à la tyrannie de ses maîtres , ainsi qu'aux fureurs de l'Océan. Après s'être maintenue contre ces deux fléaux & avoir pris une espèce de consistance dans l'Europe , sans songer à s'agrandir de ce côté , elle s'élança dans toutes les parties du monde. En même-temps que le corps de l'Etat se soutenoit dans sa vigueur , par cette force élastique que lui donnoit la liberté , ses Compagnies de commerce allèrent lui conquérir de nouvelles possessions dans les deux Indes ; elles allèrent ajouter à sa puissance des branches de richesses qui lui portèrent de nouveaux germes de vie ; & , jetant ainsi dans tout l'univers les fondemens de sa grandeur , elles parvinrent à la mettre en état de se rendre redoutable à l'Espagne , de balancer l'Angleterre , d'être la protectrice du Danemarck contre la Sùe-

N O T E S. 115

de , & de devenir l'arbitre des Couronnes en 1668.

³ L'Angleterre sortoit alors des troubles qui l'avoient comme anéantie pendant quelque temps , plus formidable que jamais par la forme du gouvernement qu'elle venoit de se donner au milieu du fanatisme & des séditions ; cet esprit de commerce qui s'étoit introduit en elle , sous le règne d'Elizabeth , veilloit à sa grandeur ; ce fut de ce même Parlement qui jugea son roi , qu'elle reçut ce fameux acte de navigation de 1650 , qui devint un des plus grands ressorts de sa puissance. Toujours occupée d'établissmens utiles , toujours soutenue par l'industrie qui l'animoit & qui travailloit , pour ainsi dire , au dedans d'elle à son agrandissement , on l'avoit vue prendre sous Cromwel assez de supériorité pour balancer les dominations de l'Europe ; mais elle portoit dans sa constitution même des principes qui pouvoient encore la rendre plus redoutable ; c'est ce que craignoit Mazarin , comme on le voit dans une de ses lettres à M. le Tellier „ Don Louis & moi savons „ bien que Charles II est hors des Royau- „ mes qui lui appartiennent ; entre tou- „ tes les raisons qui peuvent engager les „ rois nos maîtres à songer à son réta- „ blissement ; une des plus fortes est d'em- „ pêcher l'Angleterre de former une Ré-

» publique puissante, qui dans la suite
» donneroit à penser à tous ses voisins. «

Mais il n'étoit plus tems. Que l'Angleterre eût un roi ou n'en eût pas, les fondemens de sa constitution étoient établis; tous ses ressorts s'étoient tendus d'eux-mêmes au milieu des orages; & cet amour pour la liberté qu'ils avoient fait naître, devoit bientôt donner au Gouvernement une forme inébranlable, qui, loin de souffrir aucune altération, repousseroit plutôt de son sein les rois qui voudroient le changer; & se maintenant ainsi par sa propre vigueur, communiqueroit à la nation une nouvelle activité, entretiendroit son élévation, lui feroit entreprendre de grandes choses, étendrait son commerce, ses colonies & sa navigation, & la rendroit la dominatrice des mers.

⁴ L'expulsion des Juifs & des Maures en Espagne, en 1610, avoit presque anéanti toutes les manufactures de ce Royaume. Tandis que la superstition la dépeuploit, la découverte du Nouveau-Monde préparoit encore sa ruine. L'Espagne trompée par l'éclat de ses conquêtes, ne songea qu'à les étendre, & ce fut ce qui la perdit; elle abandonna le commerce, l'industrie & la culture pour courir après de vains trésors qui devoient tarir dans ses mains; & tels furent les abus de son gouvernement, que Philippe IV. se vit réduit à donner à la monnoye de cuivre un prix

presque aussi fort qu'à l'argent, & que cette fertile péninsule qui nourrissoit jadis vingt millions d'habitans, se couvrit de ronces par l'abandon de l'agriculture. Mais les vices mêmes qui la minoient sourdement, étoient au commencement du règne de Louis XIV, cachés sous l'éclat qu'elle avoit dans le monde. Quoiqu'elle eût perdu la Hollande & le Portugal, elle se maintenoit par sa propre grandeur, & réunie avec l'Empire, elle mettoit un poids redoutable dans la balance de l'Europe.

⁵ Lorsque le duc de Bragance eut recouvré le trône de ses pères en 1640, l'enthousiasme de la patrie qui saisit les peuples, & qui s'accrut au bruit des conquêtes qu'ils firent dans les Indes, donna pendant quelque tems au Portugal une célébrité qui le distingua; mais sa foiblesse réelle, produite par les mêmes vices qui creusoient la ruine des Espagnols, fut cause qu'après avoir fait des alliances pour sa sûreté, il se vit réduit à livrer son commerce aux Puissances qui lui serviroient d'appui.

⁶ Les peuples du nord abandonnés à leurs dissensions n'étoient occupés qu'à se disputer les limites de leurs États respectifs, & qu'à se ruiner par les guerres qu'ils se faisoient les uns aux autres; mais, en voyant s'élever autour d'eux les villes Anseatiques, qui, profitant de leur foiblesse & de leur ignorance, sembloient les instruire par leur

propre éclat, du véritable moyen de s'a- grandir & de marcher à la puissance, ils ne pouvoient tarder long- temps de s'a- donner au commerce, & de fortir de leur inaction pour se faire compter dans l'Europe. Cette vue devoit un jour réveiller le Czar dans la Russie, agiter toutes les nations du nord, & même réformer à la longue leurs gouvernemens, à moins qu'il ne s'y rencontrât, comme dans celui de la Pologne, des obstacles qui les empêchassent en quelque sorte de se recom- poser.

7 C'est en 1627 que Nicolas Colbert de Vandieres vint s'établir à Paris, où il avoit un grand nombre de parens, d'amis & d'alliés, & où il se promettoit d'être plus en état de donner une meilleure éducation à ses enfans. Celui qui monroit les plus belles dispositions étoit Jean Baptiste COLBERT, son fils aîné: dès sa jeunesse, les qualités qui devoient faire l'admiration de la France, se manifestèrent bientôt à son goût pour les sciences & les arts, à son application à l'étude, & sur-tout à cet intérêt qui le portoit à vouloir con- noître tous les moyens de rendre florif- fant le commerce qu'il regardoit comme le premier mobile des finances; c'est dans cette vue qu'il parcourut en France les provinces les plus commerçantes, pour y cher- cher les principes mêmes qui le favori- soient.

Au retour de ses voyages il fut présenté à Saint Pouanges, son proche parent, alors Intendant de Lorraine, beau- frere de le Tellier, qui possédoit la confiance du premier ministre. Saint Pouanges pré- senta Colbert au cardinal Mazarin qui crut démêler en lui des talens qui lui se- roient utiles. Ce ministre se voyoit mena- cé par tous les Ordres de l'Etat, qui, pres- que anéantis sous Richelieu par la ter- reur qu'il leur inspira, cherchoient alors à se venger de l'oppression qu'ils avoient soufferte.

On imputoit à Mazarin tous les désor- dres des finances. Forcé, par son incapa- cité dans ce genre, de s'en reposer sur Emery, homme fécond en expédiens & en ressources; & ensuite sur le maréchal de la Meilleraye, il voulut enfin cher- cher à s'instruire lui-même. Il jugea COLBERT digne de l'éclairer. A peine l'eut- il mieux connu, que, frappé de toutes les qualités qu'il découvrit en lui, il ne cher- cha plus qu'à se l'attacher pour toujours, & bientôt il le fit honorer, de la dignité de conseiller d'Etat.

Le cardinal Mazarin eut lieu de s'ap- plaudir d'avoir donné sa confiance à COLBERT, lorsqu'obligé de se retirer d'abord à Cologne, ensuite à Sedan, & gouvernant le Royaume des lieux de son exil, ce fut par COLBERT qu'il entretenit secrètement des intelligences avec la Cour.

On rapporte que Mazarin employa COL-

BERT, dans une négociation auprès du Pape, pour le déterminer à restituer le duché de Castro au duc de Parme qu'il en avoit dépouillé, & pour l'engager encore à fournir un secours d'hommes aux Vénitiens, qui les mit en état de repousser de l'isle de Candie, les Turcs qui l'assiégeoient. Le Pape avoit à se plaindre de la France; COLBERT ne réussit pas. S'étant ensuite rendu à Florence & à Gènes, il s'arrêta à la cour de Savoie, où il obtint, malgré la jalousie qu'inspiroit dans toute l'Italie la puissance des Vénitiens, un secours en leur faveur de mille hommes de pied, qui furent joints au secours que la France envoya, mais qui n'empêcherent pas la prise de Candie.

A son retour, COLBERT retrouva le cardinal Mazarin, attaqué de la maladie dont il mourut, mais qui, tout languissant qu'il étoit, travailloit avec plus d'ardeur que jamais à profiter de la paix dont il jouissoit dans le Royaume depuis le traité des Pyrénées, pour réparer le tems que les troubles passés lui avoient fait perdre, & pour instruire le roi dans l'art de régner. Outre les conseils réglés qu'il tenoit presque tous les jours à ce sujet, en présence de ce Prince avec Fouquet, Lionne & les secrétaires d'Etat, le premier ministre eut encore devant le Roi des conférences secretes avec COLBERT, qui, se trouvant par-là même à portée de développer toutes ses vues pour le rétablissement des finances, scût si bien

intéresser Louis XIV par la clarté de ses discours, & l'attacher par l'étendue de ses connoissances, que ce Prince, qui commençoit ainsi à prendre du goût pour les affaires, ne se lassoit point de l'entendre & de l'interroger. Le Cardinal mourant profita des assiduités du roi auprès de lui, pour l'éclairer sur ceux qui devoient lui succéder. Soit qu'ayant à se plaindre de Fouquet, il voulût le perdre; soit qu'il crût COLBERT seul digne de bien remplir cette place, il se montra si pénétré de son intégrité, de sa sagesse, de sa prudence, de son exactitude, qu'il alla jusqu'à dire au roi: *Sire, je vous dois beaucoup; mais je crois m'acquitter, en quelque sorte, avec votre Majesté, en vous donnant M. COLBERT.* Le Roi prévenu, comme il l'étoit déjà, des qualités de COLBERT, fut si frappé de ces dernières paroles, qu'il se détermina de lui-même, avec une espece d'empressement, à rétablir en sa faveur une des deux charges d'Intendant des finances, qui avoient été supprimées.

Mazarin avoit nommé, pour ses exécuteurs testamentaires, le premier Président, Fouquet, le Tellier, l'évêque de Frejus & COLBERT; mais c'est à ce dernier qu'il confia tous ses biens, jusqu'à la majorité de son neveu. C'est à lui qu'il voulut que fussent remis toutes ses dépêches, traités ou autres papiers; c'est à sa parole qu'il donna le droit & le pouvoir de ratifier & de décider tout ce qui seroit susceptible de difficultés, &c.

Après la mort de Mazarin, on cherchoit à deviner sur qui tomberoit le choix du Roi, pour la place de premier ministre. On ne savoit pas que ce prince, las de l'autorité de Mazarin, étoit jaloux de gouverner par lui-même : il l'annonça, on ne le crut pas ; & Fouquet parut fixer tous les regards. Tant de créatures qu'il s'étoit faites pendant huit ans d'exercice, tant de grands seigneurs qu'il s'étoit attachés, étoient autant de présomptions en sa faveur ; il s'y trompa lui-même : il ne vit pas qu'il avoit contre lui, non-seulement le témoignage de Mazarin qui l'avoit rendu suspect à Louis XIV ; mais encore trop de pouvoir, trop d'éclat, trop de magnificence pour ne pas blesser un roi jaloux de sa grandeur ; tels furent les ennemis qui le dénoncerent : tous les autres ne firent que hâter sa perte. Il faut avouer cependant que ses profusions, ses libéralités étoient des preuves apparentes de ses déprédations : c'est ce qui peut l'avoir fait paroître réellement coupable aux yeux de Louis XIV : c'est ce qui peut aussi avoir animé contre Fouquet plusieurs de ceux qu'on accuse de l'avoir poursuivi ; mais comme il avoit administré les finances dans un tems de trouble, où le premier ministre en dispofoit à son gré : réduire Fouquet à devenir responsable de tous les désordres de la régence, c'étoit le rendre la victime des dissipations du cardinal Mazarin.

⁸ La plupart des gentilshommes avoient profité de la licence des tems pour étendre leur autorité dans les provinces, où ils s'étoient érigés en petits tyrans. Les juges royaux intimidés par eux, n'osoient s'opposer à leurs usurpations. COLBERT fit sentir au Roi la nécessité d'arrêter le cours de ces violences, & de réprimer tous les abus de cette tyrannie, sous laquelle gémissaient obscurément les peuples : c'est à ce sujet que furent établis les grands jours, c'est-à-dire, un certain nombre de gens de justice, qui furent envoyés dans les provinces, pour informer contre les seigneurs qui se trouveroient coupables d'avoir abusé de leur pouvoir ; plusieurs furent arrêtés, d'autres s'enfuirent, d'autres subirent la punition qu'ils méritoient, par la démolition de leurs châteaux, ou par la perte de tous leurs biens ; & le soulagement des peuples servit en même tems à donner plus de force à l'autorité royale.

⁹ Au commencement du règne de Louis XIV, la guerre civile de la fronde avoit mis un prix excessif aux charges de judicature ; Colbert jugea qu'il étoit important de réformer cet abus. Après avoir réglé la valeur arbitraire de ces offices par une fixation qui lui parut nécessaire pour leur ôter le faux lustre de la vénalité, il crut devoir ensuite s'appliquer à leur donner un éclat plus solide & plus véritable, par la réforme de la justice, par le réta-

blissement de la règle & de la discipline, par l'interdiction de ces charges à ceux qui n'auroient pas l'âge requis, par le choix des candidats qui seroient admis à les remplir. Mais tandis que COLBERT s'occupoit à donner de cette manière aux Cours de judicature une pompe, une dignité qui les rendit toujours plus respectables, en même-temps il sembla vouloir tracer autour d'elles un cercle dont elles ne pussent sortir; pour cet effet il pensa qu'il lui suffiroit de diminuer l'importance de leurs fonctions, & c'est ce qu'il fit en empêchant le Roi de tenir son lit de justice, & de leur faire porter ses Edits par les princes du Sang; COLBERT s'en tint à les leur envoyer par des subalternes; & ce fut ainsi qu'il attaqua secrètement l'opinion qu'elles pouvoient avoir de leur propre puissance. (*)

¹⁰ Il n'y avoit ni clarté, ni propreté dans la ville de Paris lorsque COLBERT entra dans le ministère; ce fut lui qui se chargea de pourvoir à ce nettoisement continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits, à la réparation du pavé de la ville toute entière, à la construction de nouveaux ports, au rétablissement des anciens, & à l'entretien des corps-de-gardes qu'il fit établir pour la sûreté des citoyens.

(*) On se borne ici, comme dans le discours, à rendre compte des faits, sans juger les principes.

¹¹ COLBERT inspira au Roi le dessein de supprimer les justices que divers seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers, avoient dans Paris; ce qui donnoit lieu à des conflits continuels entre leurs juges & ceux du Châtelet, multiplioit la dépense, & suspendoit le cours des affaires & le jugement des procès. De plus, ces juges, peu considérables par eux-mêmes, manquoient souvent de lumières, & presque toujours d'équité; les recommandations faisoient tout auprès d'eux; ils suivoient le penchant des seigneurs à qui ils étoient redevables de la place qu'ils occupoient; & comme ils la perdoient avec la vie de ces mêmes seigneurs, ils n'étoient pas si scrupuleux sur les moyens d'en tirer de quoi se consoler un jour de l'avoir perdue.

Toutes ces juridictions seigneuriales furent supprimées; & la même police s'étendant dans toutes les villes, commença dès-lors à régler leur administration sur le plan de celle de la Capitale. En même-temps la justice prenant un caractère plus imposant, & une force plus active, ne tarda pas à rétablir l'ordre dans tous les districts du royaume; & s'occupant à fixer les privilèges, les prérogatives que les corps & communautés toujours incertains de leurs droits, ne cessoient de se disputer; elle parvint insensiblement à détruire toutes les dissensions que faisoient naître entr'eux leurs prétentions particulières.

¹² Que veulent dire ces vaines déclamations des moralistes ? On les entend de tous côtés répéter que COLBERT est le fauteur du luxe, & de tous les vices qu'il entraîne. Censeurs aveugles qui ne jugez que de la superficie des choses, ignorez-vous que le goût du luxe s'introduit nécessairement dans un royaume composé de grands propriétaires ? Ignorez-vous que les croisades montrant aux Français des objets de luxe qui ne leur étoient pas connus, leur en firent naître le desir ? Ignorez-vous que ce luxe alors étoit la ruine de la France, & que COLBERT ne fit que le tourner à l'avantage de la nation ?

Que si les arts n'eussent pas été connus, il eût même été nécessaire de les introduire. Un peuple qui n'est qu'agricole, est le colon d'un peuple manufacturier ; il cultive les terres pour ceux qui lui fournissent tous ses besoins ; il donne beaucoup pour ne recevoir que des choses vaines, chargées d'une main d'œuvre arbitraire ; ce seroit en vain qu'on voudroit en interdire l'usage : si rien n'animoit les propriétaires, s'ils n'étoient point excités à la culture par le desir de se procurer des jouissances, ils se borneroient à recueillir seulement ce qui leur deviendroit nécessaire ; & la nation se trouveroit ainsi réduite au nombre des possesseurs des terres ; le reste tomberoit dans le découragement & ne seroit plus attaché à l'Etat que par les liens d'une dépendance précaire. A quelque degré que monte une

semblable population, de quel prix peut-elle être ? Qu'importe qu'un peuple soit libre, si la misère le jette dans un nouvel esclavage ?

¹³ Depuis l'an 1663, chaque année de ce ministère fut marquée par l'établissement de quelque nouvelle manufacture ; les draps fins qu'on tiroit auparavant d'Angleterre, de Hollande furent fabriqués dans Abbeville. Le Roi avançoit aux manufacturiers deux mille livres pour chaque métier battant, outre des gratifications considérables. On compta dans l'année 1669, quarante quatre mille deux cent métiers en laine dans le Royaume. Les manufactures de soie perfectionnées, produisirent au commerce plus de cinquante millions de ce tems là ; & non-seulement l'avantage qu'on en tiroit étoit beaucoup au-dessus de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des mûriers mit les fabriquans en état de se passer des soies étrangères pour la chaîne des étoffes.

Les fabriques des draps de Sedan, celles des tapisseries d'Aubusson, dégénérées & tombées, furent rétablies ; les riches étoffes où la soie se mêle avec l'or & l'argent, se fabriquerent à Lyon, à Tours, avec une industrie nouvelle.

Seize cent filles furent occupées aux ouvrages de dentelles : on fit venir trente principales ouvrières de Venise & deux cent de Flandres ; & on leur donna trente-six mille livres pour les encourager.

On fait que le Ministère acheta en Angleterre le secret de cette machine ingénieuse avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle fayence, les cuirs maroquinés qu'on avoit toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Des Calvinistes, qui avoient le secret du fer-blanc & de l'acier, emporterent en 1686 ce secret avec eux, & firent partager cet avantage, & beaucoup d'autres à des nations étrangères. *Voy. Siècle de Louis XIV.*

¹⁴ Après avoir commencé à rétablir l'ordre dans l'intérieur du Royaume, les premières vues de COLBERT tendirent à s'assurer, pour ainsi dire, de la paix. Quoiqu'il ne fût que contrôleur-général des finances, il ne se borna point à fournir des subsides au Souverain; mais il se crut obligé de s'occuper de tous les intérêts de la France. Dans les circonstances où elle se trouvoit, il n'étoit rien de plus avantageux pour elle, que de se lier avec les Hollandois par un nouveau traité qui servît à lui approprier en quelque sorte les forces navales qui lui manquoient, & à maintenir l'équilibre entre les Puissances maritimes. Richelieu & Mazarin n'avoient songé qu'à tenir dans le continent une balance égale entre les nations Européennes; ils avoient négligé l'empire de la mer. La politique de COLBERT fut de s'étayer d'un peuple dont la puissance étoit fondée sur la navigation, pour

pour élever sous cet abri le commerce & la marine qu'il vouloit donner à la France. Le traité que Colbert fit signer à Louis XIV contenoit cinquante-deux articles, qui tendoient à liguer les deux nations, non-seulement pour la sûreté de leur commerce & de leur navigation, mais encore pour celle de leurs États respectifs, contre tous ceux qui entreprendroient de troubler le repos général. On croit reconnoître l'esprit de bienfaisance dont Colbert étoit animé, jusque dans le titre qu'il ajouta lui-même à ce traité. Il étoit intitulé: *traité d'amitié, de confédération, de commerce & de navigation entre le Roi Très-Chrétien & MM. les Etats-Généraux des provinces unies des Pays-bas.*

¹⁵ Quelque système qu'on adopte sur l'exportation, on peut toujours reprocher à COLBERT de n'avoir pas facilité le transport des grains de province à province, & sur-tout d'en avoir comme interdit le commerce dans le royaume, en laissant subsister les Règlemens qui défendoient aux marchands de contracter aucune société entre eux, ni de faire des magasins de bleds. N'étoit-ce pas ôter à l'agriculture le seul appui qui lui restât, que de la priver de la ressource des spéculateurs nationaux qui pouvoient seuls, par leurs facultés & leurs entreprises, suppléer aux consommations qui lui manqueroient, & l'empêcher de craindre les effets de l'a-

bondance? Dès que l'exportation étoit prohibée, il devenoit donc indispensable de protéger les marchands regnicoles, & de les encourager. Il eût suffi d'exciter entre eux la plus grande concurrence pour anéantir tous les abus du monopole; & des permissions enregistrées & données à tous les Particuliers qui les eussent demandées, pour établir des magasins de bleds, auroient encore pu devenir des indications publiques des lieux où se feroient trouvés les grains, dans des momens d'urgence ou de disette.

¹⁶ Une des causes qui dut influer le plus sur le caractère de la nation sous le règne de Louis XIV, ce fut autant l'art de COLBERT, à deviner les talens, à savoir les employer, que celui qu'il eut encore à soutenir l'émulation, & à réintégrer, pour ainsi dire, l'honneur dans toutes les classes des citoyens, par la dispensation des places & des distinctions sur ceux qui les méritoient. La réputation de leur probité, de leurs lumières, de leur désintéressement, déterminoit à leur insu les faveurs qu'il répandoit sur eux. Ces maximes devinrent celles du Gouvernement; les services prévalurent toujours sur la naissance. Mais si cette politique étoit propre à ranimer le courage dans les troupes, elle étoit sur-tout essentielle dans les autres parties de l'administration, parce qu'elle y portoit en quelque sorte des mœurs, &

donnoit à tous les intérêts particuliers une tendance au bien général. Tel parut être le principe qui guida COLBERT dans le choix des hommes, dont il remplit les différentes places des fermes, du commerce & de la marine. Il suffira de rapporter pour exemple une de ses lettres, où l'on voit avec quelle attention il consultoit la voix publique avant de nommer aux emplois qu'il avoit à donner, sans attendre qu'on vînt le solliciter: soit que, sachant que le vrai mérite, toujours modeste, n'osoit pas s'estimer assez pour se présenter de lui-même, Colbert se crût obligé de le chercher; soit que, craignant de réduire à l'humiliation de demander ceux que le besoin pouvoit y forcer, il voulût la leur épargner, & se montrer constamment si juste & si sévère dans ses choix, que l'intrigue en fût toujours plus confondue.

Dépêche du 3 Mai 1669 au sieur Fermanel, négociant à Rouen.

« Comme l'on a proposé au roi le sieur Catelan pour remplir le consulat de Cadix, & que Sa Majesté ne veut pas disposer de ces charges, si ce n'est en faveur de ceux qui se trouveront capables d'en faire exactement toutes les fonctions: je vous écris par son ordre pour vous dire que son intention est que vous vous informiez soigneusement de tous les marchands de Rouen qui ont leur commerce en Espagne, si ledit Catelan est capable de bien exercer ledit consulat de Cadix, & s'il a toutes les qualités requises

pour les satisfaire & les bien protéger dans les différentes occurrences de leur commerce ; qu'ensuite vous m'en mandiez votre sentiment. Il sera bon qu'en même-tems vous me marquez à quoi montent les droits que le consul de Cadix a ordinairement à prendre sur tous les vaisseaux pour sa subsistance, afin que j'en puisse faire mention dans les lettres de provisions que j'expédierai ci après, & empêcher par ce moyen que celui qui sera pourvu de ce consulat ne puisse faire aucune vexation ».

Je suis, &c.

¹⁷ Les bienfaits que répandit Louis XIV sur les savans étrangers, lui donnerent un éclat dans l'Europe, qui dut réfléchir sur ses sujets, & même servir en quelque sorte à les élever; on rapporte que l'idée de cette libéralité lui vint d'un discours du duc de S. Aignan, qui lui conta que le cardinal de Richelieu avoit envoyé des présens à quelques savans étrangers qui avoient fait son éloge. S'il est vrai que ce fut le plaisir d'être loué, qui fit naître la générosité de Louis XIV: à voir le zele que mit COLBERT à la seconder, on ne peut douter qu'il ne pressentît l'influence que ces éloges devoient avoir sur l'esprit de la Nation, comme sur le caractère de son Maître. Aussi le vit-on sans cesse étendre la magnificence dont il étoit le dispensateur, s'informer avec avidité de tous les gens de lettres distingués, soit François, soit étrangers, &

même aller les chercher jusques dans les provinces les plus reculées du nord, pour leur prodiguer à tous des récompenses ou des pensions, selon leur rang, leurs besoins & leur mérite.

C'est dans cette même vue que COLBERT, en 1663, choisit encore quelques membres de l'Académie Française pour composer celle des inscriptions, qui transmet à la postérité, par des médailles, les actions de Louis XIV. Ces Académies, l'une destinée à former la langue dont l'esprit influe plus qu'on ne croit sur le génie d'un peuple, ainsi qu'à célébrer les faits mémorables des hommes qui se distingueroient; l'autre instituée pour porter le Souverain à s'immortaliser par des monumens illustres, étoient des établissemens essentiels dans une monarchie; mais on auroit pu les rendre plus utiles, en les appliquant en même-tems à la discussion de tous les objets qui pouvoient intéresser le bonheur public; & c'est ainsi que ces gens de lettres seroient devenus tout à la fois l'œil du Gouvernement & l'ame de la Nation. Quoi qu'il en soit, dès qu'ils se virent réduits aux recherches de l'Antiquité, ils s'adonnerent à la critique de ses coutumes, de ses loix, de ses opinions; & cette critique judicieuse accoutumant les esprits à saisir les abus qu'elles entraînoient, prépara le règne de la Philosophie.

Mais ce qui servit sur-tout le plus à hâter la révolution que COLBERT cherchoit

a produire dans les idées nationales, ce fut l'Académie des sciences qu'il établit en 1666. Que de préjugés ne réforma-t elle pas! Bientôt la chimie apprit à ne plus chercher le grand œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-delà des bornes de la nature; l'astronomie, à ne plus prédire les événemens du monde; la médecine, à ne plus dépendre des phases de la lune; la physique, à ne plus faire de système; & tous les hommes enfin qui jusqu'alors avoient méprisé le savoir, à sentir ainsi le prix des connoissances humaines, à s'y livrer & à se débarrasser en s'éclairant, des chimères de l'astrologie, des sortilèges de la magie, de la folle manie des possessions, de la frayeur qu'inspiroient les comètes, en un mot de toutes les erreurs vulgaires qu'avoit introduites l'ignorance. C'est à cette raison naissante qu'on dut en 1672, la Déclaration du Roi qui défendit aux tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie.

A mesure que cette Académie détruisoit sans bruit toutes les superstitions, ses recherches étendoient sans cesse le cercle des connoissances physiques; Huiggens inventoit les horloges à pendules, il découvroit avec Cassini les satellites & l'anneau de saturne. En même-tems la géographie recevoit des accroissemens continuels, & s'enrichissoit des lumières que lui procuroient, & les voyages & les observations astronomiques; les cieux & la terre se dévoiloient

tout ensemble; & tandis qu'au Jardin Royal on assembloit tous les végétaux des deux mondes, dans l'Observatoire se préparoient les machines nécessaires aux arts & aux expériences, & tous ces instrumens merveilleux qui, suppléant à notre foiblesse, peuvent être regardés comme les trophées de la grandeur de l'homme.

¹⁸ Dès 1625 il s'étoit établi des colonies Françaises en Amérique: la compagnie qui les régissoit, se trouvant comme dépouillée de ce commerce par les Hollandois qui se l'étoient approprié par leur vigilance à se rendre nécessaires aux colons, résolut de se réformer elle-même. Elle forma le plan d'une nouvelle association en 1635, & le présenta au cardinal de Richelieu qui le fit agréer au Roi, & qui, par cet acte, assurant à la compagnie la propriété de toutes les isles qu'elle mettroit en valeur depuis le dixième degré jusqu'au vingtième en deçà de la ligne (à condition de foi & hommage à chaque mutation de roi) la mit en même tems à l'abri des concurrences qu'elle pourroit craindre, en défendant à tous autres vaisseaux qu'à ceux de la compagnie d'y porter ni d'en rapporter des marchandises; mais le monopole qu'elle exerçoit, travaillant, pour ainsi dire, au dedans d'elle à sa ruine, elle se vit enfin réduite à vendre ses possessions à des Particuliers: COLBERT les racheta; & relevant une nouvelle com-

136 N O T E S.
 pagnie des Indes occidentales, il se flatta d'en assurer la durée, en lui concédant des privilèges étendus, en surveillant à son administration. Tant de soins, il est vrai, ne pouvoient la préserver des vices intérieurs qui tenoient à sa nature même, & qui devoient la détruire. En vain lui prodigua-t-il toutes les faveurs à la fois pour la soutenir : l'abus du monopole les rendit toutes inutiles & finit par l'obliger à rendre le commerce libre; mais lorsqu'il le permit, la Nation se trouva du moins disposée à s'y livrer; & cette espece d'éclat que COLBERT avoit donné à l'établissement des compagnies commerciales, ainsi que l'intérêt même qu'il avoit forcé tous les citoyens d'y prendre, avoient si bien dirigé tous les esprits vers les entreprises maritimes, qu'on peut dire que ce fut à ces causes que les colonies durent ensuite leur prospérité.

Il étoit intéressant pour accroître le commerce de la France avec elles, d'en écarter les étrangers, & c'est à quoi COLBERT s'appliqua; mais les Hollandois ayant eu l'adresse d'acheter des passe-ports pour être reçus dans les isles, il crut devoir prévenir cet abus en obligeant les vaisseaux Français de venir désarmer dans les ports même d'où ils étoient partis. Ce règlement nuisible aux négocians, en ce qu'il restreignoit leurs speculations, l'étoit surtout aux isles, en ce qu'il réduisoit nécessairement les produits de leur culture qui,

N O T E S. 137
 toute favorisée qu'elle fut par la concurrence des acheteurs nationaux, ne pouvoit néanmoins s'étendre qu'autant qu'on lui procureroit encore le plus grand nombre de consommateurs. Pour y parvenir il auroit fallu permettre au contraire aux armateurs Français de transporter les denrées des colonies, non-seulement dans tous les ports de la France, mais aussi dans tous les ports étrangers; c'est un avantage dont elles ne jouissent point encore.

Henry IV avoit protégé en 1604 une compagnie qui s'étoit présentée pour le commerce des Indes occidentales: de ses débris s'en étoient formées successivement plusieurs autres, mais que la concurrence des Anglois & Hollandois avoit comme anéanties. Quoique ce commerce soit ruineux en soi, il suffit que les Européens se soient fait de nouveaux besoins des productions de l'Asie, pour qu'il soit de l'intérêt de chaque nation de l'entreprendre; autrement celle qui le négligeroit se verroit réduite à dépendre de l'industrie des autres peuples, c'est-à-dire, à entretenir, leurs escadres, leurs armemens & leur population. COLBERT voulut que la France y participât, & trouvât même dans l'excédent de ses reventes la valeur de sa consommation. La distance des lieux, la nécessité d'avoir des comptoirs, le genre du commerce, deman-

doient l'établissement d'une compagnie privilégiée ; mais elle ne pouvoit se soutenir que par de nombreuses escadres qui servissent à la protéger , & c'est ce qui devoit la rendre si dispendieuse , qu'elle en deviendroit à charge à l'Etat & qu'elle tomberoit d'elle-même. Pour parer à cet inconvénient , il eût fallu la faire entrer dans une ligue défensive , avec quelques-unes des nations Européennes établies dans les Indes : (ligue indépendante des divers intérêts qui pouvoient désunir ces mêmes nations en Europe) ; ç'eût été le seul moyen de maintenir entre elles , sur ces parages éloignés , un équilibre qui servît à dispenser la compagnie Française d'entretenir pour se défendre , des forces dont l'étendue nécessaire devoit un jour l'épuiser. COLBERT sembla le prévoir , & ce fut dans cette vue qu'il engagea le roi de Portugal à convenir que les deux nations s'assisteroient mutuellement dans les deux Indes ; mais la compagnie Française ne fut pas en profiter.

²⁰ En 1664 , l'Edit public que fit rendre COLBERT à Louis XIV pour réclamer les conseils des négocians , statuoit que , dans toutes les villes commerçantes , les négocians s'assembleroient , & choisiroient les plus expérimentés d'entre eux , dont ils enverroient les noms , pour qu'il en fût élu trois , qui seroient enjoins de se rendre à la suite de la Cour afin d'informer le

Roi de ce qu'il conviendrait de faire pour le rétablissement du commerce. Les autres élus devoient se réunir chaque année dans une ville de chacun des trois départemens pour examiner l'état du commerce & des manufactures.

Cet Edit dut répandre une grande émulation parmi les négocians. C'étoit un des meilleurs moyens qu'on pût employer pour les porter à se rendre habiles dans leur état , à multiplier leurs connoissances , en un mot à s'estimer eux-mêmes. C'étoit aussi commencer à combattre le préjugé qui les regardoit avec mépris : mais COLBERT ne se contenta pas de lui faire connoître leur utilité ; bientôt il lui apprit à les honorer & à les distinguer par ce célèbre Edit du mois d'Août 1669 , qui déclare le commerce de mer ne point déroger à la noblesse.

²¹ Les gratifications que répandit COLBERT sur le commerce du nord , n'étant pas assez considérables pour l'animer , il crut qu'il ne pouvoit le relever qu'en chargeant une compagnie de l'entreprendre ; mais ce systéme exclusif absorba tous les encouragemens ; dont il fut étayé ; & , après les avoir en quelque sorte engloutis , il ne servit qu'à hâter la chute de la compagnie qui l'exerçoit , qu'à décréditer ensuite long-temps le commerce du nord , & qu'à en détourner tous ceux qui auroient pu le tenter.

140 N O T E S.

²² Le port de Marseille étoit comme prohibé par des droits abusifs , & par des préjugés funestes ; COLBERT régla les uns , anéantit les autres , y rappela les étrangers , y ranima la navigation , y multiplia les armemens & fit d'une ville presque abandonnée le centre du commerce de la Méditerranée : de plus, il sçut encore accoutumer tous les peuples à venir y chercher les denrées du levant , en les exemptant du droit de 50 sols par tonneau , lorsqu'ils y apporteroient en échange , des productions du crû de leur pays.

²³ Lorsque le ministre COLBERT , d'éternelle mémoire , dit M. de Voltaire , établit le premier une compagnie des Indes en France , il voulut essayer d'introduire le commerce Français au Japon , comptant se servir des seuls Protestans & les soustraire ainsi aux orages qui les menaçoient en France. Le succès de cette entreprise étoit d'autant plus vraisemblable , que les Protestans pouvoient jurer qu'ils n'étoient pas de la religion des Portugais qui venoient d'en être expulsés ; mais les Hollandois s'opposèrent à ce dessein ; & les Japonois contens de recevoir tous les ans chez eux une nation qu'ils font prisonniere , ne voulurent pas en recevoir deux.

²⁴ Quand on voit un Ministre toujours prêt à entreprendre tout ce qui peut servir à l'utilité générale ; quand on recon-

N O T E S. 141.

noît que son génie lui saura fournir assez de ressources pour exécuter tous les projets dignes de l'être ; & qu'il suffit enfin pour l'intéresser , de lui montrer de grandes vues qui promettent de grands avantages publics : alors cette espérance ranime le génie qui s'éteint dans d'autres tems ; il reprend une nouvelle ardeur , son feu s'allume , toutes les têtes fermentent , tous les esprits se tournent au bien général , une vive émulation s'empare de tous les hommes , on apprend à chérir sa patrie , le siècle devient grand ; & c'est en ce sens qu'on peut dire que COLBERT fut en quelque sorte le créateur de cette foule de grands hommes qui se distinguèrent alors dans tous les genres : c'est dans les récompenses , les distinctions qu'il leur prodigua , qu'il faut chercher la cause de leur insurrection ; & non dans des causes physiques ou morales , qui ne semblent inventées que pour excuser l'inertie d'une nation sous d'autres régnes où l'on ne fait pas lui donner la même activité. Le génie est de tous les tems : il renaît dès qu'on le ranime ; il meurt dès qu'on néglige de l'employer & de l'encourager.

²⁵ On ne peut douter des avantages que procure l'introduction des beaux arts ; ils servent à rendre les hommes plus sociables , à les policer , à les adoucir , à les humaniser ; en un mot ils semblent faits pour les détourner des vaines disputes que font naître entre eux

leurs dogmes , leurs préjugés & leurs passions , en les occupant au contraire de tout ce qui peut contribuer à leur félicité , & les consoler des amertumes de la vie. On a dit que le goût du luxe & du faste qu'ils inspiroient , devenoit à la longue une source de corruption. Mais qu'on juge s'il n'est pas au pouvoir du Gouvernement d'en arrêter les abus , par l'exemple de Rome même , que l'on vit autrefois , dans les tems de sa pauvreté , élever des édifices publics de la plus grande magnificence , & conserver en même-tems des mœurs pures & rigides. C'est donc à l'Etat seul qu'appartient la somptuosité dans ses monumens ; & c'est sur-tout dans une Monarchie où rien n'attache que la propriété individuelle , qu'il importe au Souverain de montrer de la grandeur dans tous les ouvrages publics qui tiennent à l'utilité générale , pour élever l'esprit des peuples , pour surprendre , si l'on peut le dire , leur affection , en un mot pour flatter chaque citoyen , & l'unir à la patrie par des rapports qui la lui rendent chere.

Mais ce n'est pas assez que d'être utiles : les beaux-arts sont essentiellement nécessaires dans tous les Gouvernemens modernes , pour employer cette foule d'hommes déplacés que rejettent les professions lucratives , lorsqu'elles ne peuvent suffire à leur entretien. Comme il est impossible de régler le nombre de bras qu'elles doivent occuper , il faut que l'Etat vienne au secours de ceux

qui ne trouvent plus à l'être , & leur ouvre des travaux publics qui leur assurent au moins en tout tems leur subsistance.

C'est sous ces divers points de vue que COLBERT parut envisager les beaux-arts : on lui doit tous les embellissemens de la ville de Paris ; ses avenues , ses remparts , ses arcs de triomphe , ses jardins , l'achevement du Louvre , enfin tous les monumens élevés pour le bien public. Il fit bâtir pour Louis XIV Versailles , Marly , Trianon , Meudon & S. Germain. Comme l'architecture est la créatrice de tous les arts , ce furent tous ces nouveaux édifices qui multiplièrent les peintres , les sculpteurs , les artistes ; & qui , reproduisant encore les manufactures nécessaires à leur embellissement , firent naître en elles-mêmes un goût qui devoit les rendre supérieures. En effet , bientôt les tapisseries des Gobelins & de Beauvais surpassèrent celles de Flandres ; & les tapis de la Savonnerie , ceux de Turquie & de Perse. Bientôt aussi les glaces l'emportèrent sur celles de Venise , si ce n'est pour la finesse , du moins pour la grandeur ; & tous ces établissemens enfin , ainsi que ces ouvrages de décoration , comme marquetterie , tables , guéridons , candelabres , &c. acquirent tout-à-coup une telle perfection , que les étrangers qui s'enrichissoient auparavant du luxe effréné de la France , se virent non-seulement frustrés des avantages qu'ils en retiroient , mais devinrent

eux-mêmes les tributaires de ses nouvelles manufactures.

²⁶ On fait qu'un corps est toujours extrêmement jaloux de se donner une sorte de consistance dans une nation, & que ce desir le rend attentif sur la conduite de ses membres, le porte même à veiller sur eux, & à repousser tous ceux qui pourroient le décréditer aux yeux de l'opinion; au lieu que des Particuliers qui n'auroient point à craindre la réprobation de leurs égaux, sacrifieroient souvent tout à leur cupidité.

C'est ce qui suffiroit pour prouver l'utilité des corps & maîtrises. Mais ces établissemens ont encore en eux-mêmes d'autres avantages, en ce qu'ils entretiennent parmi les artistes, une envie de se distinguer & de s'élever aux premières places de leurs communautés: cette envie redouble, lorsque ces places menent à d'autres plus importantes; c'est en effet ce qui se trouve établi dans les principales villes commerçantes: les différentes charges de maîtres gardes conduisent à celles de la direction des Hopitaux, des juridictions Consulaires; & ces dernières donnent le droit de prétendre aux Offices municipaux. Cette carrière, qui s'ouvre à tous les hommes sages & laborieux de cet état, anime & soutient l'émulation.

Il est à remarquer que COLBERT soutint encore ses établissemens par des prêts considérables

dérables & sans intérêt, qu'il fit aux entrepreneurs des manufactures, ainsi que par les distinctions qu'il leur accorda; comme lettres de noblesse, droit de committimus, & une infinité d'autres avantages, exemptions & privilèges.

Au reste, si l'effet politique que doivent produire les communautés d'arts & métiers ne paroît pas aussi sensible qu'on l'annonce dans le Discours; les mœurs, la probité, les vertus même qu'on remarque communément dans le Tiers-Etat, serviroient à justifier ce qu'on avance à cet égard, & rendroient en quelque sorte hommage aux vues de COLBERT.

²⁷ Avant COLBERT la marine étoit si médiocre, qu'il falloit tirer de la Hollande toutes les munitions navales, jusqu'à des ancres, de la mèche, des cables préparés, des cordages, du salpêtre & même de la poudre à canon. Ce grand ministre donna de si bons ordres, que dans une année toutes ces manufactures furent établies en France & sur de meilleurs modèles. Telle fut son activité, qu'en moins de cinq ans, on vit paroître avec surprise trente six vaisseaux de ligne & quinze brûlots dans la méditerranée, & quatorze vaisseaux de ligne & cinq brûlots dans l'Océan. Si l'on s'étonne de l'étendue de génie qui lui fit concevoir d'aussi grands desseins, on ne doit pas moins admirer comment il sut préparer leur exécution:

son plus grand art pour y parvenir, fut l'économie qu'il employa; elle consistoit dans l'exactitude des paiemens, les adjudications publiques de tout ce qui pouvoit être fait par entreprise, le choix des negocians affidés qu'il chargeoit des fournitures, l'attention la plus scrupuleuse à employer des surveillans fideles & en petit nombre, enfin le plus grand ordre dans les magasins. Il falloit être capable de tous ces details pour pouvoir réussir: COLBERT les embrassoit tous; & les projets écrits de sa main montrent avec quelle justesse d'idée il parcouroit toute la chaîne des rapports qu'il envisageoit. C'est par-là qu'il vint à bout de toutes ses entreprises; c'est par-là qu'il éleva la marine royale en 1680, 1681, 1682, jusqu'au point d'effrayer toutes les nations de l'Europe. Toulon, Cette sur la Méditerranée, Brest, Dunkerque, le Havre-de-grace, Rochefort sur l'Océan, étoient devenus des ports où le commerce, les arsenaux, les chantiers rassemblant toutes les munitions navales, multiplioient les matelots & créoient des escadres. De la Capitale partoît le mouvement qui lançoit des flottes sur les mers; de la Capitale venoient les modèles des vaisseaux, & les lumières dont les savans éclairoient les Conseils de construction établis de toutes parts pour diriger les travaux. Un homme de génie, Renaud, qui sans COLBERT fut testé perdu dans la foule, inventa pour la construction une mé-

thode plus réguliere & plus facile; on lui doit aussi l'invention des galiotes à bombes. Des écoles de marine furent instituées dans les ports; bientôt il se trouva soixante mille matelots d'enclaffés, l'Ordonnance de la marine parut; la France eut alors plus de cent gros vaisseaux de guerre, & sa marine devint tout-à-coup si formidable, que les ennemis se cachoient par-tout devant les flottes victorieuses de Louis XIV; elle conserva cette supériorité jusqu'à la journée de la Hogue.

²⁸ C'est d'après les conseils de COLBERT que Louis XIV. fit travailler à la réforme des loix. Si le succès ne répondit pas à ses vues, si la chicane ne put être étouffée, il ne dépendit pas de COLBERT que la justice ne prit une forme plus simple & plus réguliere. Les Ordonnances civiles & criminelles, celles des Eaux & Forêts, des statuts pour toutes les manufactures, les réglemens du commerce, de la marine, furent les codes d'une législation nouvelle qui mit au moins dans toutes ces parties de l'administration, une uniformité qui seroit peut-être à désirer dans les autres.

²⁹ Ce fut en accompagnant le Roi dans le voyage qu'il fit aux Pays-Bas après le traité de Nimegue, que COLBERT fut attaqué d'une fièvre violente qui mit sa vie en danger; on commençoit même à en

désespérer; mais un médecin Anglois lui ayant fait prendre du quinquina, remede peu connu alors, ce ministre se rétablit; & depuis ce tems le quinquina devint le remede à la mode.

³⁰ COLBERT ne se contenta pas de tous les soins qu'il avoit pris de l'éducation du marquis de Seignelay; il résolut, pour mieux l'instruire, de le faire voyager dans les principales Cours de l'Europe. Seignelay fut reçu par-tout avec de grands honneurs, & il jouit du plaisir de voir que la réputation de son pere l'avoit devancé chez les étrangers; au retour de ses voyages il fut associé au ministère de COLBERT qui le chargea d'une partie de ses occupations, sur-tout dans le département de la marine, que le marquis de Seignelay dirigea seul à l'avenir.

³¹ Dès l'instant que les nations de l'Europe se trouverent resserrées dans les limites que leur assigna l'équilibre de leurs forces respectives, la finance devint un art. Il fallut se fortifier, se prémunir contre les invasions, acheter des alliances; il fallut que chaque Etat eût toujours une partie de son peuple sous les armes; delà l'augmentation des tributs, delà le besoin des finances, delà l'accroissement du pouvoir des Souverains. On ne peut se dissimuler que l'ambition de Louis XIV n'ait contribué beaucoup à mettre tous les Etats

modernes dans cette position ruineuse; ce furent les armées immenses qu'il entretint, qui forcèrent les autres Potentats à lui en opposer d'aussi nombreuses, & à les conserver. Cet usage qui subsiste encore, est la premiere cause de tous les malheurs du genre humain dans l'Europe.

³² Comme les meilleurs de tous les raisonnemens sont les faits, & que la vérité qui dicte cet éloge ne doit parler que d'après leur témoignage, il est à propos de remarquer que pendant le cours de ce ministère, le terme moyen du prix des grains, fut toujours de 7 à 8 liv., ce qui revient à 13 ou 15 liv. de notre monnoie. Les produits de la culture diminuant, il fallut diminuer les tailles. Quelles que fussent ces diminutions, il est à croire que les campagnes n'auroient même pu supporter l'impôt dont elles restoiient chargées, si elles n'eussent trouvé des ressources pour le soutenir, dans l'aifance que leur procura l'exportation des bestiaux; cependant, malgré tous ces soins, l'agriculture dépérit encore. Ce qui le prouve beaucoup mieux que tous les tableaux qu'on peut donner des prix des grains sous ce ministère, c'est la nécessité même où se trouva COLBERT de venir sans cesse au secours des cultivateurs. Forcé comme il l'étoit de leur accorder des modérations continuelles, il se flattoit de se les faire, pour ainsi dire, restituer par les

droits sur la consommation ; mais il se trompoit réellement sur les effets qu'il en attendoit, parce que les cultivateurs gênés par le bas prix des grains, & par la hausse que donnoient à toutes leurs dépenses premières les impôts intérieurs, se trouvoient par-là même hors d'état de consommer, & n'avoient point assez de facultés pour étendre leurs jouissances : ainsi l'état languissant de l'agriculture devoit nécessairement se communiquer à toutes les autres branches, qui, comme entées sur elle, en reçoivent la vie & la fécondité.

Il n'étoit donc pas possible que ce Ministre n'aperçût à la longue les résultats du système qu'il avoit adopté ; on trouve en effet, dans une espèce de Mémoire écrit de sa main, qu'il avoit reconnu son erreur, & qu'il se proposoit d'y remédier. Mais si pourtant il ne s'occupa point à rendre l'exportation plus libre *, s'il ne délivra pas même le commerce intérieur de ses entraves, il semble qu'on ne doit peut-être s'en prendre qu'aux alarmes que lui laissa le souvenir de la famine de 1662 ; car de croire (comme on l'a sans cesse répété) qu'en prohibant l'exportation, il ait eu le dessein de tenir la main-d'œuvre à bas prix, c'est lui supposer des vues bien étroites.

V. Note 15.

V. pag. 21 du Discours.

* On entend ici, (comme dans l'article du Discours qui correspond à cette note) par le mot liberté, une liberté soumise à des lois qui règlent son mouvement sans le contraindre.
V. page 22.

COLBERT devoit-il craindre qu'une foible augmentation dans la solde des artisans pût préjudicier aux manufactures ? Ne savoit-il pas que ce qui leur nuit réellement, c'est le haut intérêt de l'argent, & que ce qui les favorise, c'est sa réduction ? Voyez l'Edit de 1665 à ce sujet.

³³ L'origine de l'attachement aux droits domaniaux provient de ce qu'ils furent regardés comme faisant partie du domaine en fonds de la Couronne. Ce préjugé força COLBERT à les conserver non-seulement dans l'intérieur du Royaume, mais encore à laisser subsister les droits de sortie de cette nature, établis sur les chapeaux, les draps, les petites étoffes de laine, les toiles, les soieries, le produit de nos pêches ; quoiqu'alors notre consommation sur tous ces articles, à l'exception des toiles, fit passer dans l'étranger des sommes considérables.

³⁴ Le rachat des domaines & autres aliénations, la concurrence libre des enchères dans les fermes, quelques légères augmentations de droits, avoient porté si haut le revenu public, qu'en réglant la dépense à 80 millions, les emprunts & les anticipations se fussent amortis en moins de trois années ; & qu'il eût suffi de pousser un peu plus loin l'économie pour opérer promptement la liquidation des rentes qui se trouvoient déjà réduites à 8 millions.

NOTES.

En 1683.

³⁵ Toutes les nations alarmées des entreprises de Louis XIV, n'attendoient que le moment favorable pour éclater. De tous côtés se formoit l'orage qui menaçoit la France; il s'avançoit: avant de tomber sur les peuples il devoit renverser leur appui; il falloit que COLBERT devint la victime de son amour pour eux; la prévision des déastres dont ils alloient être accablés, le plongea dans un chagrin profond qui termina ses jours. Après avoir souffert avec une constance héroïque des douleurs cruelles d'une pierre qui s'étoit formée dans les reins, il mourut le 6 septembre 1683, âgé de 64 ans & 6 jours.

Il est à remarquer que tout l'éclat de ce règne se trouve renfermé dans l'espace de son ministère.

F I N.

Vous avez pensé que la Nation étoit une, et que tous les ordres, tous les corps, toutes les associations particulières dont elle étoit composée, ne pouvoient avoir d'autres intérêts que les siens. Vous avez en conséquence abjuré toute distinction, lorsqu'il seroit question de contribuer aux charges publiques : la liberté civile, étendue à tous les états, n'admet plus ces taxes particulières, vestiges malheureux de la servitude dont elles ont été la compensation
. et il n'est plus permis de penser que celui qui recueille moins, doive payer davantage (*).

Discours de M. DE BRIENNE, Archevêque de Toulouse, Chef du Conseil Royal des Finances, aux Notables, le 25 mai 1787; page 12 de la collection in 4°. des Discours prononcés à la clôture de l'assemblée.

(*) Quoique postérieures à cet Ecrit, ces paroles mémorables semblent en être le texte.
